



# Définition du patrimoine culturel et ses composantes

Octobre 2010



# **Définition du patrimoine culturel et ses composantes**

**Document consensuel de référence**

**Octobre 2010**

Ce travail a été dirigé par Abdelwahed Ben-Ncer, archéologue, enseignant-chercheur à l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine, en collaboration avec Naima Lahbil Tagemouati, consultante, docteur d'Etat en Economie.

## **Sommaire**

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Méthodologie .....</b>	<b>6</b>
Notion de consensus.....	6
Collecte de données.....	7
Etat de lieux et interprétation des données des enquêtes .....	9
<b>Chez les institutionnels .....</b>	<b>9</b>
Département de la culture .....	9
Département de l'artisanat .....	13
Département du tourisme.....	15
Département de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace (MHUE) .....	17
Département des habous et des affaires islamiques .....	19
Département de l'intérieur .....	19
ADER-Fès .....	19
INDH .....	19
Collectivités locales.....	21
Département de l'enseignement supérieur .....	21
Haut Commissariat au Plan .....	22
<b>Chez les non institutionnels.....</b>	<b>23</b>
Résultats des enquêtes.....	23
Interprétation .....	23
Discussion connexe .....	24
Points de Convergence.....	24
Point de divergence .....	26
<b>Synthèse et conclusions .....</b>	<b>27</b>
<b>Document consensuel de référence .....</b>	<b>33</b>
Définition .....	34
Enoncé.....	38
Composantes.....	38
Composantes du patrimoine culturel mobilier .....	38

Composantes du patrimoine culturel immobilier .....	38
Composantes du patrimoine mixte culturel et naturel.....	39
Composantes du patrimoine culturel subaquatique.....	39
Composantes du patrimoine culturel immatériel .....	39
<b>Annexes composantes4 .....</b>	<b>41</b>
Annexe comp. 1 (composantes du patrimoine culturel mobilier) .....	41
Annexe comp. 2 (composantes du patrimoine culturel immobilier) .....	45
Annexe comp. 3 (composantes du patrimoine mixte culturel et naturel).....	48
Annexe comp. 4 (composantes du patrimoine culturel subaquatique).....	49
Annexe comp. 5 (composantes du patrimoine culturel immatériel) .....	50
<b>Bibliographie.....</b>	<b>54</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>57</b>
Etat de lieux et interprétation des données des enquêtes .....	57
Chez les non institutionnels.....	58
Résultats des enquêtes.....	58
Le patrimoine culturel chez les universitaires.....	58
Le patrimoine culturel chez les cadres supérieurs.....	65
Le patrimoine culturel à travers les activités financées par le micro-crédit.....	71
Le patrimoine culturel chez une artisane, fabricante de babouches.....	71
Le patrimoine culturel dans une fondation .....	72

## Introduction

Comme le dit le préambule du mémorandum du programme conjoint «*Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc*», le Maroc est doté, en plus d'une situation géographique qui le privilégie, d'une culture riche, authentique et diversifiée, dont le potentiel, comme levier du développement économique et social, est sous-exploité. Il a donc été décidé de tirer profit de ce gisement de richesses pour accorder au patrimoine culturel une place de choix dans les politiques et les stratégies de développement humain et de lutte contre la précarité et la pauvreté. Cela passe par la création de conditions organisationnelles qui soient en mesure d'améliorer les conditions d'existence, de protéger et de revaloriser le patrimoine culturel pour qu'il soit mis en œuvre au service du développement humain. Pour ce faire, ledit programme s'appuie sur quatre principaux résultats.

Le premier stipule que les atouts du patrimoine culturel dans le développement économique et social sont reconnus et intégrés dans une stratégie nationale à élaborer.

A ce propos, on soulignera que le patrimoine culturel se caractérise par sa grande diversité, son authenticité et son potentiel social et économique élevé. Or, ce potentiel est doublement pénalisé, d'une part de l'extérieur parce qu'il est fortement méconnu de ceux qui seraient venus justement pour le découvrir et l'apprécier à sa juste valeur ; d'autre part de l'intérieur, parce qu'il n'est pas suffisamment reconnu par les populations et les différents acteurs locaux qui ne font rien, ou peu, pour le valoriser.

De fait, en raison notamment de la vocation touristique du Maroc, celui-ci a tout à gagner en accordant, de manière efficace, davantage d'intérêt à la culture en général et au patrimoine culturel en particulier. En outre, un tel intérêt pour le patrimoine culturel doit concrètement s'inscrire dans une perspective de conservation, de gestion et de valorisation, tout en le préservant des méfaits de la modernisation, de l'urbanisation et de la mondialisation, lesquels engendrent des changements rapides dans les modes de vie.

Il va sans dire qu'au Maroc, la mission de la protection et la valorisation du patrimoine culturel incombe à tous, mais d'abord au département ministériel en charge de la culture. Or, pour accomplir cette mission, ce département se trouve handicapé par la modestie du budget qui lui est alloué. Outre cette faiblesse, plusieurs facteurs limitent les perspectives d'amélioration et de développement du patrimoine culturel, notamment la non compréhension de sa problématique due aux mutations socio-économiques. Mais définir clairement le patrimoine culturel et ses différentes composantes est une tâche primordiale pour arriver à une compréhension satisfaisante et dissiper la confusion que l'absence de cette compréhension peut induire auprès des différents intervenants.

Mais, d'emblée, la question qui revient est de savoir comment optimiser l'impact de ce patrimoine sur la société ? Il faudrait, en effet, œuvrer pour la mise en valeur de ce

patrimoine et faire en sorte que son développement puisse contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte contre la pauvreté et la précarité qui prévalent dans une partie de la société marocaine.

Cet impact est censé être positif, dans la mesure où ce patrimoine est utilisé à bon escient. Pour ce faire, il est impératif de mettre en œuvre une batterie de mesures à même d'atteindre cet objectif. C'est justement ce à quoi est destiné le programme «MDG-F Culture Maroc».

Dans cette perspective, une mise à plat concernant le patrimoine culturel, sa définition et l'identification de ses multiples composantes vient en amont de tout le travail d'envergure visant la mise en œuvre dudit programme. C'est en cela même que consiste l'activité 5 du produit 1 du PCC, qui vise l'élaboration d'une définition consensuelle du patrimoine culturel marocain et l'énumération de ses différentes composantes.

A cet effet, il ne s'agira pas de faire table rase des acquis en la matière, mais tout simplement d'envisager une restructuration de ces acquis en adoptant, dans la mesure du possible, un document consensuel de référence définissant le patrimoine culturel et ses composantes...

## **Méthodologie**

### **Notion de consensus**

Le consensus autour d'une définition du patrimoine culturel au Maroc implique un concept que partage la majorité des acteurs concernés par la question du patrimoine culturel au Maroc et qui répond à leurs attentes. Il s'agit d'un chantier éminemment vaste, mais nécessaire, pour enclencher un processus de développement créant de la synergie entre les créateurs, les producteurs, les distributeurs, les bailleurs de fonds, les responsables du patrimoine culturel...

Un consensus partagé, c'est la compréhension de la part des acteurs concernés de ce qui les relie mais aussi de ce qui les sépare.

Le travail sur la définition consensuelle consiste en l'identification des points de rencontre entre les acteurs. Une définition consensuelle, c'est aussi l'identification des points d'achoppement, s'ils existent, entre les visions des uns et des autres afin d'œuvrer à les aplanir. La mise à plat de ce qui réunit, mais aussi de ce qui sépare, permet d'anticiper les conflits et de travailler à leur résolution.

Ainsi, sans vouloir anticiper sur les résultats de l'étude, il y a généralement deux points de vue qui, potentiellement, pourraient contenir une tension, sinon un antagonisme : celui des professionnels du patrimoine culturel qui ont, prioritairement, le souci de sa préservation, et celui des «managers» qui ont, eux, l'objectif de son exploitation pécuniaire. D'ailleurs, certains débats actuels, autour des riads de Marrakech, illustrent ce propos. Nous donnerons comme exemple les investisseurs qui creusent des piscines, transforment des bâtisses pour répondre selon eux aux exigences de la demande, mais qui, selon les professionnels du patrimoine culturel, dénaturent celui-ci.

Ce travail sur la définition consensuelle du patrimoine culturel devra intégrer cette vision plurielle et identifier les points de convergence, les malentendus résultant d'une communication défailante, et enfin les points de divergence réelle, étayés par les

enjeux et les stratégies des uns et des autres. Il devra *in fine* permettre l'établissement d'une frontière entre ce qui est patrimonial et ce qui ne l'est pas.

### **Collecte de données**

Il aurait été souhaitable de disposer de davantage de temps pour travailler avec un panel d'acteurs en vue de garantir une contribution la plus large possible, à même de fédérer le maximum d'intervenants. Mais, les engagements du programme «MDG-F Culture Maroc» sont tels que toutes ses activités doivent être établies en un temps très restreint. C'est en tout cas, la perspective dans laquelle nous nous sommes engagés à mener le travail inhérent à l'activité 5 du produit 1 du PCC. Cette activité consiste, faut-il le rappeler, en l'élaboration d'une définition consensuelle du patrimoine culturel marocain qui énumérerait ses différentes composantes.

Nous sommes partis du principe que la culture en général et le patrimoine culturel en particulier sont de nature transversale et intersectorielle et doivent par conséquent susciter la convergence de tous les intervenants quels qu'ils soient, particuliers ou institutionnels. Il s'agit donc d'un secteur qui doit fédérer tous les acteurs parce que justement ils s'y retrouvent.

Cela concerne, tout d'abord, le département de la culture qui est, eu égard à ses attributions gouvernementales, investi de la mission de conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel national. Il est ainsi considéré, à juste titre, comme le garant de ce secteur et doit, dans notre démarche, être en conséquence traité avec égard.

Cela concerne ensuite d'autres départements :

- le département du tourisme qui a une importance majeure, étant données les nouvelles orientations de la politique économique nationale, précisément parce que celle-ci est basée notamment sur une stratégie touristique offensive qui fait évidemment du patrimoine culturel un secteur à rentabiliser ;
- Ren
- le département de l'artisanat qui dans sa politique prospective, table sur les produits artisanaux à fort potentiel culturel. Or ces derniers sont tributaires surtout d'un savoir-faire artisanal ancestral et par conséquent patrimonial ;
- le département de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace (MHUE, en charge d'un secteur qui renvoie au patrimoine culturel, notamment dans la dimension monumentale qu'incarnent les médina, les ksour, les kasbah ;
- le département de l'intérieur qui est approché au travers de l'ADER-Fès et l'INDH. D'abord l'ADER-Fès, parce qu'elle est en charge de la réhabilitation de la médina de Fès, classée patrimoine mondial, et des savoirs et savoir-faire ancestraux. Ensuite l'INDH, car il s'agit d'un programme qui a comme objectif fondamental la lutte contre la pauvreté et qui, en soutenant des couturières artisanales, par exemple, contribue à la sauvegarde d'un savoir-faire ancien ;
- le département de l'enseignement supérieur, pour avoir dédié tout un pôle de compétences au patrimoine culturel ;



- le Haut Commissariat au plan (HCP) qui est chargé, entre autres, de produire une base de données autour des préoccupations centrales de la politique économique. Il est interpellé, en conséquence, dans ce cadre, pour tenir compte, d'une manière ou d'une autre, du patrimoine culturel et de ses atouts ;
- le département de l'économie et des finances qui, en raison de ses attributions, décide des budgets aux différents départements, dont celui de la culture. Il se trouve en amont des dépenses relatives au patrimoine culturel. C'est donc un intervenant déterminant à rallier !

Cela étant, le patrimoine culturel, il faut le rappeler, est un secteur qui doit interpeller nombre d'intervenants. C'est sur la base de ce postulat que s'organise notre démarche. Outre les représentants de l'état, nous avons donc essayé, dans la mesure du possible, d'approcher aussi bien des responsables d'ONG, que des universitaires, des artisans et des étudiants...

Pour ce faire, nous avons multiplié les entretiens et les questionnaires : personnalités et simples citoyens y ont remarquablement répondu.

Les questions, en entretien direct ou par voie électronique ont tourné autour des points suivants :

1. Définition personnelle du patrimoine culturel ?
2. Quelles sont ses composantes ?
3. la définition établie par l'UNESCO donne t-elle satisfaction ? Si non, pourquoi ?
4. Le patrimoine culturel génère-t-il du développement ?
  - Exemple réussi au Maroc ?
  - Exemple réussi à l'étranger ?

Mais auparavant, un état de lieux est dressé en ce qui concerne notamment les départements ministériels concernés. Nous avons ainsi cherché à diagnostiquer l'état de la question du patrimoine culturel, dans ces départements, par le biais d'une analyse de la situation et ce, selon le canevas suivant :

1. La notion du patrimoine culturel est-elle appréhendée ?
2. Si oui, existe-t-il une définition correspondante ?
3. Si oui, cette définition est-elle explicite ?
4. Si oui, existe-t-il un document lui faisant référence ?
5. Si non, cette définition est-elle implicite ?
6. Si oui, la définition est-elle déductible à partir des composantes ?
7. Si oui, lister les composantes en question.

## **Etat des lieux et interprétation des données des enquêtes Chez les institutionnels**

### **Département de la culture**

Vu le décret n° 2-06-328 du 18 chaabane 1427 (10 novembre 2006) fixant les attributions et l'organisation du Ministère de la culture, celui-ci est investi, entre autres, de la mission de poursuivre et d'intensifier, par les moyens appropriés, toute action et mesure tendant à la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Ainsi, pour la mise en œuvre de cette mission, ce département est doté d'un instrument administratif, la Direction du patrimoine culturel, qui est chargée, en vertu du même décret, de veiller à la protection, la conservation, la restauration, l'entretien et la promotion du patrimoine architectural, archéologique, ethnographique et muséologique ainsi que les différentes richesses artistiques nationales. De fait, la mission de cette direction consiste à :

- entreprendre des études, des recherches et des enquêtes nécessaires à l'identification des éléments qui composent le patrimoine culturel et de prendre les mesures adéquates pour sa conservation et sa mise en valeur ;
- rassembler la documentation nécessaire pour dresser l'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- préserver et sauvegarder le patrimoine national oral, les usages et coutumes, les arts et métiers traditionnels et les fonds sonores, et en faire connaître l'authenticité ;
- préserver et protéger le patrimoine muséologique ;
- entreprendre des études muséologiques, mettre en valeur les antiquités et les faire connaître ;
- veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires régissant la conservation et la protection du patrimoine culturel.

Cela étant, force est de constater, qu'en dépit de ce dispositif juridique, **il n'existe pas de document de référence stipulant et arrêtant explicitement la définition du patrimoine culturel**. En revanche celui-ci et ses composantes ont une définition implicite, qui trouve son fondement dans les textes de loi en vigueur, à savoir :

**1.** ledit décret, selon lequel on déduit que le patrimoine culturel est formé de deux composantes, l'une matérielle et l'autre immatérielle. La première correspond au patrimoine architectural, archéologique et muséologique, ainsi que les différentes richesses artistiques nationales. La seconde correspond au patrimoine national oral, composée des usages et coutumes, des arts et métiers traditionnels et des fonds sonores...

**2.** la loi 22. 80, qui, selon son article premier, stipule que *“les immeubles, par nature ou par destination, ainsi que les meubles, dont la conservation présente un intérêt particulier pour l'art, l'histoire ou la civilisation du Maroc peuvent faire l'objet d'une inscription ou d'un classement. Sont visés par cet article :*

- les monuments historiques ou naturels ;
- les sites à caractère légendaire, historique, artistique, pittoresque ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général. Ils sont assimilés aux monuments historiques et comme tels susceptibles d'être inscrits ou classés, lorsqu'ils présentent un intérêt artistique, historique, légendaire, pittoresque ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général, les gravures et peintures rupestres, les pierres écrites et les inscriptions monumentales funéraires ou autres, à quelque époque qu'ils appartiennent, en quelque langue qu'elles soient écrites et quelles que soit les lignes ou formes qu'elles représentent (1° article 2) ;
- *les objets mobiliers à caractère artistique, historique ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général (2° article 2).*

Selon cette loi, le patrimoine culturel est l'ensemble des biens culturels allant du monument historique et sites aux inscriptions, aux objets d'art et d'antiquité présentant *«pour le Maroc, un intérêt historique, archéologique, anthropologique ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général...»*

**3.** la loi 19. 05, spécifique au mobilier, précise les dispositions de l'article premier de la loi 22.80 en ce qui concerne : *«le mobilier dont les documents, les archives et les manuscrits qui, eu égard à leur nature archéologique, scientifique, artistique, esthétique ou artisanale, ont une valeur nationale ou universelle»*

Selon cette loi, en plus de ce qui est stipulé dans la loi 22. 80, la nature archéologique, scientifique, artistique, esthétique ou artisanale que peut avoir le mobilier - dont les documents, les archives, et les manuscrits... - confère à ce mobilier la qualité de partie intégrante du patrimoine culturel.

Par ailleurs, sachant que le département de la culture est l'organisme de l'Etat responsable de ce secteur, il lui incombe de faire référence, dans sa gestion du patrimoine culturel, aux différentes chartes et conventions internationales dans ce domaine.

En effet, dans ces différents supports juridiques, la place qui revient à la définition du patrimoine culturel est primordiale. Ainsi :

**1.** la Charte de Venise de 1964 (issue du deuxième congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques), dans son article premier, note que *«la notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations, mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle»* ;

**2.** la Charte de Washington de 1987 (adoptée par l'assemblée générale d'ICOMOS, réunie à Washington en 1987) selon laquelle : *«les villes du monde résultent d'un développement plus ou moins spontané ou d'un projet délibéré. Toutes sont donc les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et de ce fait toutes historiques. Cette charte concerne toutes les villes grandes ou petites et les*

*centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles» ;*

**3.** la Convention de La Haye de 1954, portant sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, réserve une définition générale au patrimoine culturel dit «biens culturels». De ce fait, selon l'article premier, sont considérés comme biens culturels, quelles que soient leur origine ou leur propriété :

- les biens, meubles ou immeubles, qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproductions desdits biens ;
- les édifices dont la destination principale et effective est de conserver ou d'exposer les biens culturels meubles ci-dessus définis, tels que les musées, les grandes bibliothèques, les dépôts d'archives, ainsi que les refuges destinés à abriter, en cas de conflit armé, les biens culturels meubles ci-dessus définis ;
- les centres comprenant un nombre considérable de biens culturels qui sont définis ci-dessus, dits «centres monumentaux».

**4.** La Convention de Paris de 1972, portant sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, selon laquelle le patrimoine culturel consiste en :

- les monuments : oeuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;
- les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;
- les sites : oeuvres de l'homme ou oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones, y compris les sites archéologiques, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

**5.** la même convention (Paris, 1972), portant sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, selon laquelle le patrimoine naturel est constitué :

- des monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique ;
- des formations géologiques et physiographiques et des zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui

ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;

- des sites naturels ou des zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Par ailleurs, les orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (points 45 – 47) établissent que :

- **des biens sont considérés patrimoine mixte culturel et naturel** s'ils répondent à une partie ou à l'ensemble des définitions du patrimoine culturel et naturel ;
- **les paysages culturels** sont des biens culturels et représentent les «*oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature*» (mentionnées à l'article 1 de la Convention) qui illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence de contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives.

Cet arsenal juridique sera enrichi dès 2001 par la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.

**6.** En effet, selon cette convention, le patrimoine culturel subaquatique consiste en toutes les traces d'existence humaine présentant un caractère culturel, historique ou archéologique qui sont immergées, partiellement ou totalement, périodiquement ou en permanence, depuis 100 ans au moins, et notamment :

- les sites, structures, bâtiments, objets et restes humains, ainsi que leur contexte archéologique et naturel ;
- les navires, aéronefs, autres véhicules ou toute partie de ceux-ci, avec leur cargaison ou autre contenu, ainsi que leur contexte archéologique et naturel ;

**- les objets de caractère préhistorique.**

En outre, depuis 2003, le patrimoine culturel ne se limite plus à sa dimension tangible mais se prolonge pour recouvrir la dimension immatérielle. C'est dans ce contexte qu'est venue, sous l'égide de l'UNESCO, la Convention de 2003 de Paris, portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

**7.** L'article 2 de cette convention arrête la définition inhérente au patrimoine culturel immatériel:

On entend par «patrimoine culturel immatériel» les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera

pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. Il se manifeste dans :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- les arts du spectacle ;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

En 2005, la culture en général et le patrimoine culturel sont mis davantage en valeur dans leur diversité et ce, avec l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

8. L'article 4 de cette convention relate et définit les différents aspects liés à la «diversité culturelle», le «contenu culturel», les «expressions culturelles», les «activités, biens et services culturels», les «industries culturelles», les «politiques et mesures culturelles», la «protection» et à l'«interculturalité» renvoie à l'existence et à l'interaction équitable de diverses cultures ainsi qu'à la possibilité de générer des expressions culturelles partagées par le dialogue et le respect mutuel.

Dès lors, les lois 22.80 et 19.05 et le décret n° 2-06-328, ainsi que la nouvelle loi du patrimoine national (Activité 20 du PCC), qui est en cours de finalisation, en plus des chartes et des conventions internationales qui sont ratifiées par le Maroc, sont les textes juridiques de référence pour les services compétents du Ministère de la culture. Ainsi, une définition du patrimoine culturel qui serait implicitement en vigueur dans ce ministère pourrait se dégager des textes publiés le régissant et serait en phase avec les chartes et conventions internationales...

### **Département de l'artisanat**

Le secteur de l'artisanat est un partenaire incontournable pour ce qui est de la problématique du patrimoine culturel. Vis-à-vis de ce dernier, la position du département de la culture est déduite à partir d'un corpus et des différents entretiens effectués avec ces acteurs. Cela permettra de dégager la définition du patrimoine culturel et de ses composantes, vus sous l'angle «artisanat».

Ainsi, selon plusieurs cadres du Ministère de l'artisanat, il n'y a pas de définition explicite du patrimoine culturel. Cependant la lecture du rapport «*Vision 2015 de l'artisanat*» permet de dégager une conception bien cadrée du patrimoine culturel dans sa relation à la production artisanale.

Il y a cependant chez les fonctionnaires et les artisans une conscience forte que l'artisan et l'artisanat représentent le «cœur», «l'âme», «la sève» du patrimoine. Le titre de la vision est en lui-même un programme ou un manifeste : «*Vision 2015 de l'artisanat* :

notre authenticité, moteur de notre essor. Contrat programme 2006-2015». La notion d'authenticité est donc au cœur de la stratégie.

L'artisanat se compose de deux sous-secteurs : artisanat de services et artisanat de production. Ce dernier se subdivise en deux sous-ensembles artisanat pour la demande locale ordinaire ou utilitaire (tables, chaussures...) et artisanat à «fort contenu culturel (FCC)». C'est ce dernier sous-ensemble qui représente, au sein de l'artisanat, la dimension patrimoine culturel.

En définitive, pour l'artisanat, la problématique des produits à FCC se traduit dans l'équation suivante :

---

**Savoir-faire artisanal + design + authenticité = produits artisanaux à FCC pour le marché haut de gamme.**

---

Ce rapport ne précise pas le contenu de la notion d'authenticité, utilisée à trois reprises dans la *Vision 2015 de l'artisanat* et une fois dans le plan de développement régional de Fès. Cette notion est parfois accolée à la notion d'identité.

Ce rapport rappelle cependant que son souci majeur est la création d'emplois et la hausse des revenus. Du point de vue de la stratégie de l'artisanat, «la priorité de l'action du gouvernement est de créer des emplois additionnels». Bien entendu, comme le souligne un cadre du Ministère de l'artisanat, «ceci (nos préoccupations de production et d'emploi) n'exclut pas l'intérêt pour le patrimoine culturel, mais ce n'est pas la mission principale».

Ce même cadre souligne la diversité des objectifs des différents acteurs : l'artisan a comme objectif la production d'un objet destiné à la vente, l'artiste crée et son souci majeur relève de la catégorie du beau, le designer, quant à lui, a comme mission de faire le lien entre les besoins exprimés par une demande solvable et les capacités de production et de savoir-faire de l'artisan.

Entre les uns et les autres, il demeure que l'artisanat marocain - du moins dans sa dimension culturelle - relève du patrimoine culturel. C'est un point de vue consensuel. Dans quelle mesure la stratégie actuelle - la *Vision 2015* - pour moderniser l'artisanat est-elle cohérente avec l'approche stipulée dans les conventions de l'UNESCO, notamment celle de 2003, ratifiée par le Maroc, et portant sur le patrimoine culturel immatériel ? La question reste posée.

Par ailleurs, les éventuelles composantes du patrimoine culturel, vues sous l'angle des responsables de l'artisanat, sont à chercher dans les différentes filières de ce qui est qualifié d'artisanat à «FCC» à savoir :

- décoration : tapis ; ustensiles en poterie et céramique, poufs en cuirs, lampes en fer forgé... ;
- ameublement : salles à manger en fer forgé, commodes et secrétaires en bois peint ou sculpté... ;
- bijouterie : colliers, bracelets et anneaux en or, argent et pierreries... ;

- habillement/accessoires : *djellaba*, babouches, ceintures, écharpes et autres produits du tissage et de la broderie... ;
- Bâtiment : *zellij*, plâtre sculpté, pierre taillée... ;
- Produits du terroir...

### **Département du tourisme**

A l'instar du département de l'artisanat, celui du tourisme est également un partenaire important car le tourisme - sous certaines conditions - est un facteur de développement du patrimoine culturel. Nous l'avons approché en mettant en avant cette question récurrente : quels sont les éléments qui relèvent de la culture et du patrimoine culturel selon les acteurs du tourisme ?

Ainsi, pour apporter des réponses, nous nous sommes basés sur des entretiens et sur l'examen d'un corpus (*cf.* bibliographie).

Il est donc à relever, d'emblée, qu'il n'y a pas de définition explicite du patrimoine culturel par les institutionnels du tourisme. On peut cependant constater la mise en avant, dans leurs plans, d'importantes composantes du patrimoine culturel, lesquels y sont considérés en tant que telles. Ces plans consistent en deux visions qui font du tourisme un secteur stratégique pour le Maroc. Ce secteur est en effet devenu une priorité nationale pour le développement du pays.

Ainsi, la première vision, celle dite «2010», a fixé des objectifs et des modalités précises pour arriver à 10 millions de touristes à l'horizon de 2010. Cette vision, entend développer non seulement le tourisme balnéaire mais aussi culturel. Un de ses objectifs consiste d'ailleurs en ce qu'on qualifie de plan de tourisme urbain, nommé *Mada'in*, qui se décline en programmes de développement régionaux touristiques (PDRT). Le premier de ceux-ci a été élaboré pour Fès, Agadir et Casablanca ont suivi, et d'autres plans sont en cours. Ces programmes, élaborés pour des destinations ayant déjà une notoriété internationale auraient besoin d'un repositionnement de leur image et de leur produit. Les PDRT précisent, pour chacune des villes, les modalités, les partenariats, le système de formation, les financements..., à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la *Vision 2010*.

L'analyse du plan de développement régional du tourisme (PDRT) de Casablanca et de Fès, en tant que prototypes relevant du second axe de la *Vision 2010*, montre que sur les 41 ressources principales identifiées à Casablanca, «trois sont à caractère culturel, à savoir : la médina, le quartier des *habous* et le centre ville. Ces trois tissus sont considérés chacun comme une seule ressource mais abritent plusieurs éléments d'attrait».

Il en va de même pour le PDRT de Fès. Ce plan, selon la même démarche, fait état d'un nombre de ressources culturelles qui est supérieur à celui de Casablanca. Ainsi, sur les 90 ressources identifiées dans la destination, celles à caractère culturel prédominent (72 ressources au total : patrimoine, activités culturelles et manifestations humaines).

L'importance et la diversité des ressources à caractère culturel constituent un atout



majeur pour la destination. Cependant, ces ressources sont actuellement peu exploitées et souvent dégradées, ce qui nécessite une action prioritaire de restauration et de mise en valeur, pour être à même de se positionner par rapport aux destinations internationales similaires (Cordoue, Grenade et Florence).

Le PDRT parle de «ressource» à caractère culturel. Cette approche du PDRT est convergente avec les propos d'un cadre du ministère de tutelle, selon lesquels : *«l'objet culturel n'est pas regardé fondamentalement dans sa dimension historique, mais en tant qu'objet pouvant répondre à une demande touristique exprimée ou latente. Dans cette perspective, le patrimoine culturel doit être représenté, valorisé»*... en quelque sorte préparé à la consommation du touriste.

*«Le touriste s'intéresse à différents éléments du patrimoine marocain : patrimoine architectural, monuments, sites archéologiques... Mais pour qu'il soit exposé, «vendu» et «vendable», il faut que ce patrimoine soit réhabilité et intégré dans une stratégie de promotion de marketing».*

De fait, le *«tourisme culturel a une signification très large. Il ne concerne pas seulement le patrimoine bâti ou immatériel, mais surtout la manière dont on présente le patrimoine, dont on le commercialise».*

La notion du culturel comme une ressource résume l'approche des agents du tourisme. C'est une approche de type économique qui peut être également qualifiée de fonctionnaliste. Le patrimoine culturel est «reconnu» s'il peut être un instrument, une ressource pour mobiliser le développement du tourisme.

Par ailleurs, à travers la lecture des PDRT, on en déduit que le patrimoine culturel est un secteur ouvert et ce, en termes de composantes et de périodes. Nous avons choisi de présenter le cas de Casablanca qui illustre cette ouverture thématique et chronologique. Les composantes identifiées renvoient essentiellement au patrimoine culturel tangible, qui est constitué par les ensembles urbains et des monuments :

- la médina comptabilisée comme une ressource unique mais composée de plusieurs éléments.
- le quartier des habous, *«situé à proximité du Palais Royal. Cette nouvelle médina comporte des édifices d'une grande beauté comme le pachalik ou encore le tribunal en style hispano-mauresque des années cinquante. Ce quartier est également doté d'une multitude et d'une diversité de boutiques d'artisanat inscrites dans un circuit de promenade harmonieux»* ;
- le centre ville (architecture art déco). *«La composition architecturale des façades art déco du début du siècle».* Ce patrimoine insuffisamment valorisé constitue une ressource différenciée de cette destination ;
- les monuments cités sont au nombre de deux :
  - la mosquée Hassan II, *«réputée pour son ampleur et sa majesté, rassemblant entre tradition et technologie, cet édifice accueille plus de 150 000 visiteurs par an».*

- la place Mohamed V, «noyau du centre administratif, cette place a été conçue en 1920 et est entourée d'édifices relevant d'une architecture arabo-coloniale. De plus, devenue mythique par le nombre incroyable de pigeons qui s'y posent quotidiennement, cette place figure parmi les sites les plus visités de la ville».

Le Ministère du tourisme s'intéresse également à la dimension immatérielle de la Culture (festival, art culinaire). D'ailleurs l'Office du tourisme soutient de nombreux festivals dont une vingtaine ont une thématique autour du patrimoine culturel (Festival gnaouas et musiques du monde à Essaouira, Festival de la culture amazigh et d'art culinaire à Fès, des andalousies atlantiques à Essaouira, Andaloussiyat à Casablanca...).

De fait, bien que le patrimoine culturel ne soit pas l'objectif premier du tourisme, la stratégie correspondante, «*Vision 2010*», génère un intérêt et un soutien à plusieurs composantes du patrimoine culturel matériel et immatériel.

### **Département de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace (MHUE)**

Le MHUE, spécialisé dans l'intervention sur l'habitat, l'urbanisme et l'environnement a commencé, récemment, à s'impliquer dans le patrimoine culturel par l'investissement dans l'espace des tissus historiques (médiina, ksour, kasbah...) et la construction de musées d'architecture.

Selon le corpus du MHUE étudié, le patrimoine culturel se compose dans sa dimension matérielle, de médiina, ksour, kasbah... Elle renvoie à la dimension publique de ces sites (places, façades ...), mais aussi ordinaire et privée. D'ailleurs, le MHUE -via Al Omrane- intervient, dans ce cadre, pour conforter les bâtisses, que ce soit des ateliers, des commerces ou des maisons qui menacent ruine en installant des infrastructures de base (voirie, assainissement, éclairage) et en réaménageant les espaces publics (placettes, auvents, *kissariat*...). C'est donc une intervention, souvent, sur la dimension «ordinaire» et non sur la dimension «monumentale» des objets architecturaux. Cette politique est cohérente pour le MHUE dont une des missions principales est l'intervention sur l'habitat.

Cela étant, pour un cadre du MHUE, il n'est pas aisé de définir et de lister les éléments qui composeraient le patrimoine culturel à un moment donné. Cependant, les médiina sont un élément central ; elles sont «*un patrimoine exceptionnel (cinq médiina sur la Liste du patrimoine mondial - Fès, Marrakech, Tétouan, Méknès, Essaouira. Elles sont porteuses d'une forme d'émotion, d'intelligence, d'urbanité spécifique... Elles constituent une part importante de l'imaginaire collectif et sont un livre ouvert sur le savoir-faire. Elles sont également un argument touristique essentiel*». Pour le même responsable : «*Le patrimoine c'est tout ce que nous possédons de matériel et immatériel légué par nos ancêtres. Mais aussi ce que nous produisons nous même : exemple la mosquée Hassan II à Casablanca* ».

Au Maroc, comme ailleurs, il y a une représentation de plus en plus extensive de ce qui relève du patrimoine culturel. Bien entendu, il ne s'agit pas de se limiter aux seuls

monuments et sites classés. Ces monuments et sites ne composent qu'une partie du patrimoine culturel. Par exemple qu'en est-il des monuments, demeures et bâtisses de la période du Protectorat ? Font-ils partie du patrimoine culturel ? C'est bien le cas, selon l'association Casa-mémoire, qui est une ONG qui a pour objectif la préservation de ces productions de la spéculation immobilière (et de la destruction). Ainsi, certains bâtiments sont déjà classés.

Selon un acteur du monde de l'Habitat, *«Il y a peu de temps, l'architecture léguée par la période du Protectorat n'était pas reconnue comme appartenant au patrimoine culturel. Aujourd'hui, cette idée est admise, du moins par une bonne partie des intellectuels marocains»*. En fait, elle est admise par les intellectuels, mais aussi par certains institutionnels. Nous avons vu que le PDRT de Casablanca les intègre comme des ressources culturelles.

Ainsi, selon un cadre du MHUAT, *«on commence à s'émouvoir de la destruction des maisons et immeubles des années 30-40. Quand donnera-t-on le même statut aux demeures des années 50-60 ? Ainsi, il n'est pas exclu, dans le même esprit, que des maisons construites au lendemain de l'Indépendance, dans les années 60 ou bien plus tard, dans un style fortement inspiré de la maison «médinale», soient, elles aussi reconnues comme patrimoine à conserver»*.

Force est donc de constater l'existence d'une dynamique d'intégration d'éléments, comme relevant du patrimoine culturel, et qui ont été produits au cours de périodes de plus en plus proches. Parallèlement, il y a une prise de conscience du patrimoine dans sa dimension dynamique.

Par ailleurs, vu sous l'angle du MHUE, la liste du patrimoine se compose de *«trente quatre médina, une vingtaine de villes nouvelles, des milliers de villages ruraux en plus des ksour et des kasbah s'étendant sur près de 2000 kilomètres»*. Ce patrimoine se compose de 200 000 édifices (180 000 demeures et 20 000 équipements sociaux, éducatifs et culturels).

Cette liste inclut les éléments du patrimoine culturel qui sont reconnus mondialement (les neuf sites classés sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO c'est-à-dire six médina, le K'sar Ait Ben Haddou, la place Jamaa Al F'na, le site de Volubilis et la cité portugaise de Mazagan).

Notons également que ce ministère entreprend la création de deux musées d'architecture. Le premier est à Azzemour, dans le but de *«contribuer au développement du tissu urbain de la ville, à la préservation de sa mémoire historique et sa promotion en tant que destination touristique, ce qui contribue à la réussite de la stratégie nationale visant à accueillir 10 millions de touristes à l'horizon de 2010 (Vision 2010)»*. Ce projet est en cours et il devrait se composer d'un espace d'exposition temporaire et permanente, d'une bibliothèque, d'une vidéothèque, d'une photothèque et de salles polyvalentes...

Le deuxième musée en projet sera à Safi et *«il vise la réhabilitation d'une ancienne église espagnole, actuellement squattée par des habitants, en musée d'architecture»*.

L'intervention du MHUE exprime une réorientation de ce département vers certaines composantes du patrimoine culturel. Cette intervention, tardive, reste encore très limitée par rapport aux besoins des tissus historiques. Elle nécessite une approche nationale qui consiste, entre autres, en une coordination avec le département de la culture.

### **Département des habous et des affaires islamiques**

L'indisponibilité des responsables sollicités handicape notre démarche. Toutefois, tout un chacun sait que ce département est en charge des «*khizanas habisia*» c'est-à-dire des bibliothèques dont le fonds en livres est constitué principalement par des ouvrages mis en *wakf* par les califes, les notables, les oulémas et les bienfaiteurs.

Le département est donc dépositaire d'un fonds documentaire patrimonial particulièrement riche, partie intégrante du patrimoine culturel national. Le département est un partenaire potentiel et est impliqué dans l'élaboration de la définition du patrimoine culturel. Son adhésion au processus correspondant est tout à fait remarquable.

### **Département de l'intérieur**

Deux structures majeures du département de l'intérieur ont été approchées pour notre sujet. Il s'agit de L'Agence pour la dédensification et la réhabilitation de la médina de Fès (ADER-Fès) et de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

#### **ADER-Fès**

L'ADER est une société anonyme sous la tutelle du Ministère de l'intérieur. Elle intègre dans son conseil d'administration des représentants de plusieurs ministères. Son action représente donc l'ensemble des départements qui y siègent (dont celui de la culture).

L'ADER développe une action de réhabilitation intégrée qui prend en charge différents volets de la dimension urbanistique et architectural de la médina de Fès (intervention sur l'habitat ordinaire, les monuments, le déblaiement des ruines, le pavage des ruelles, les placettes, la réfection des auvents, la mise en place de circuits touristiques...).

Le domaine d'intervention de l'ADER renvoie à plusieurs composantes du patrimoine culturel tangible :

- intervention sur les bâtisses menaçant ruine ;
- intervention sur des monuments historiques (medersa, mosquée, riad...) ;
- intervention sur les façades, placettes... et autres espaces publics ;
- nettoyage de ruines ;
- amélioration de la voirie.

Son intervention portant sur le patrimoine culturel intangible consiste, entre autres, en la direction d'études autour de l'artisanat notamment.

Il se trouve que l'intervention de l'ADER à l'échelle du tissu historique est particulière,

car elle nécessite une action intégrée, systémique et sensible à la valeur patrimoniale du site. Cela fait que l'ADER a acquis une expérience spécifique dans l'approche de ce type de réhabilitation. Cette expérience mérite d'être évaluée et capitalisée pour la mise en place d'une stratégie d'intervention dans les tissus historiques à l'échelle nationale.

## INDH

L'INDH, lancée en 2005, vise la lutte contre la pauvreté grâce à un travail de proximité. Ses objectifs sont notamment précisés dans le «*guide pour la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural (mars 2006)*», et le «*Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain (février 2006)*». De fait, l'INDH, en milieu rural, a pour objectif de réduire la pauvreté et l'exclusion des citoyens ruraux. En milieu urbain, son objectif est de renforcer l'insertion, la cohésion sociale et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations. Dans ce cadre, les actions prévues peuvent être regroupées en quatre volets :

- soutien à l'accès aux infrastructures de base et aux services de proximité et aux équipements sociaux urbains de base ;
- dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus/d'emploi ;
- soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle et sportive ;
- renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Ainsi, la notion de patrimoine culturel n'est explicitement mentionnée ni pour les objectifs du milieu rural ni pour l'urbain. Cependant, dans l'urbain, il est précisé notamment un «*soutien à l'animation culturelle*».

Selon l'interview menée auprès d'une responsable de l'INDH, la culture et le patrimoine culturel sont deux notions très vastes, mais qui peuvent renvoyer à un ensemble d'actions réalisées dans le cadre de l'INDH. Selon elle, le travail de l'INDH est centré autour de la proximité : Ainsi, «*comment accompagner les populations pour qu'elles puissent vivre dignement ?*» s'interroge-t-elle. La culture serait en quelque sorte «*mystifiée*», comme si c'était une «*chose qui est supérieure aux pauvres*». Or, «*la culture c'est un mode de vie, une manière de vivre*», autrement dit, la culture et le patrimoine culturel ne renvoient pas forcément à des formes et à des contenus élitistes. Par conséquent, une femme qui produit des «*aakad*» (boutons fait main pour les *caftan*) ne réalise pas qu'elle est en train de produire quelque chose qui relève du patrimoine culturel. C'est seulement au cours du circuit de distribution et de commercialisation que cet objet serait appréhendé comme du patrimoine culturel. C'est le cas aussi de ces femmes qui travaillent dans les ateliers de cuisine ou de celles qui s'occupent de couture «*beldi*», broderie, paniers au crochet...

Aussi, toujours dans le cadre de l'INDH, il y a d'autres actions qui portent sur la peinture, le théâtre, la musique... soit des facettes de la culture qui peuvent renvoyer au patrimoine culturel. C'est le cas, par exemple, de l'organisation d'un festival de musique autour d'instruments de musique traditionnelle, qui a suscité un grand intérêt

de la part des jeunes.

C'est dire que l'INDH contribue à la promotion du patrimoine culturel...

Par ailleurs, les interventions au sein des médina, menées dans le cadre de l'INDH, peuvent être rangées à la fois comme des actions ciblées et non ciblées. Elles se composent d'activités multiples (interventions sur ce qui est menacé : ruine, dallage de ruelles, assainissement..., et par la construction de maisons de jeunes) et ont un effet multiplicateur sur l'investissement. C'est qu'entre 2005 et 2007, pour l'action menée au sein des médina du Maroc, par exemple, les 253 projets, initiés avec une contribution du programme INDH de 170 millions de MAD, ont mobilisé un budget supérieur au double à ce dernier (370 millions de MAD). Ce sont donc des moyens conséquents qui sont engagés.

Ainsi, une définition claire des composantes du patrimoine culturel, adoptée de manière consensuelle à l'échelle nationale, et reprise par l'INDH, permettrait un travail en profondeur autour du patrimoine culturel dans sa dimension tangible et intangible. La conscience du patrimoine culturel diffusée auprès de populations défavorisées aurait des effets positifs multiples : identifier et accompagner les talents auprès des jeunes défavorisés (musique, théâtre...), favoriser le travail artisanal dans sa dimension patrimoine culturel, «*démystifier la notion de patrimoine culturel*» dans le sens où le patrimoine ne doit pas être confiné dans sa signification «monumentale», inaccessible pour les pauvres, mais aussi dans sa dimension «ordinaire», comme un mode de vie et un art de vivre....

### **Collectivités locales**

Faute de temps et du fait de l'indisponibilité des responsables locaux sollicités, il n'a pas été possible d'avoir accès à l'approche adoptée par les collectivités locales. Toutefois, il importe de constater, chez les différents corps d'élus, une certaine prise de conscience vis-à-vis de l'intérêt de tout ce qui est patrimonial, le monumental notamment, et ce, en dépit de quelques regrettables restaurations ratées de murailles historiques...

### **Département de l'enseignement supérieur**

La dynamique que connaît l'université marocaine en termes de réforme et d'engagement dans de nouvelles orientations porte aussi bien sur l'enseignement et la formation que sur la recherche. La formation dans le domaine du patrimoine culturel au niveau de l'université y trouve une place de choix. De nouvelles licences et de nouveaux masters viennent d'être créés. Aussi, au niveau de la recherche, on s'achemine vers la création de pôles de compétences. C'est à ce titre, d'ailleurs, que le pôle du patrimoine est né voici quelques années.

Aussi avons-nous approché ce pôle - le plus actif à l'échelle de l'université marocaine dans l'animation autour du patrimoine - pour la question qui nous intéresse.

En effet, une note de présentation de ce pôle donne une définition très brève du patrimoine culturel axée autour de l'idée de la pluridisciplinarité : «*la politique scientifique du pôle adopte la définition la plus récente du patrimoine ; celle qui consiste à l'intégrer dans toutes ses dimensions : culturelle, socio-économique, géo-écologique, technique,*

etc...»

La dynamique de la pluridisciplinarité initiée par ce projet fédérateur s'appuie sur un développement volontariste des recherches autour de projets transversaux comme les manuscrits, les archéo-matériaux, le portail du patrimoine, la géo-archéologie, le patrimoine-ressources territoriales et développement.

Ce pôle structure sa recherche autour de cinq axes :

- le manuscrit : sélection de manuscrits de valeur historique, établissement, numérisation et mise en ligne ;  
les archéo-matériaux : autour du *zellij* et des céramiques en général (analyse physique, constitution d'une banque de données typologiques...), des matériaux de construction et de la question de la dégradation du bois ;
- la documentation du patrimoine : autour de l'imagerie 2D et 3D, un catalogage du patrimoine ;
- la géo-archéologie autour de la richesse des patrimoines : autour de la prospection archéologique et historique des sites, un répertoire des sites... ;
- le patrimoine-ressource territoriale et développement : autour d'une carte du patrimoine développement local, guide des stratégies du patrimoine.

*Ces axes soulignent l'importance du patrimoine culturel national et de ses composantes.*

### **Haut Commissariat au Plan**

Une stratégie efficace pour le patrimoine culturel nécessite une bonne connaissance quantitative et qualitative du secteur. La Direction de la statistique, au sein du Haut Commissariat au Plan (HCP), a pour mission de fournir des informations nationales. Hélas, elle n'a pas de nomenclature spécifiant les composantes du patrimoine culturel.

Il existe cependant une définition des médina, une des composantes du patrimoine culturel tangible : *«est défini comme médina tout ensemble de quartiers citadins, d'origine précoloniale et initialement entouré de murailles»*.

En attendant, les médina sont identifiées à une nomenclature en termes de strates d'habitat. Parallèlement, un travail cartographique a été réalisé par le HCP pour la période 1999-2004.

Une définition précise et consensuelle nationale, déclinée sous forme d'agrégats statistiques, permettrait de mesurer l'évolution du patrimoine culturel grâce aux différentes enquêtes et recensements menés par le HCP.

## Chez les non institutionnels

Le souci du consensus, d'une part, l'absence d'évidence quant à la disponibilité des personnalités et personnes à solliciter, d'autre part, nous ont incité à concevoir un questionnaire simplifié, mais répondant amplement à notre souci de disposer des avis des uns et des autres, chacun dans son domaine, de les analyser et de les synthétiser.

Nous nous sommes efforcés de nous adresser aussi bien à des personnalités de différents horizons qu'à de simples citoyens.

Pour les personnalités choisies (universitaires et cadres supérieurs), le questionnaire comporte en outre leurs points de vue respectifs sur la définition du patrimoine culturel établis par l'UNESCO et sur les possibilités de développement que peut procurer le patrimoine culturel.

Par ailleurs, dans le même esprit, nous avons tenu à avoir l'avis d'une ONG oeuvrant dans le domaine du patrimoine culturel.

### 1. Résultats des enquêtes : cf. annexes

### 2. Interprétation

Chez les universitaires et les cadres supérieurs, il convient de souligner que les définitions fournies, dans leur majorité, s'accordent et insistent notamment sur le double versant qui caractérise le patrimoine culturel marocain, à savoir le matériel et l'immatériel. Toutefois, des nuances existent entre eux dans cette définition. On a ainsi droit à des énoncés originaux tel que celui-ci, qui considère le patrimoine culturel comme étant *«cette partie de la culture d'une communauté ou d'un peuple qui, soit a perdu sa fonction initiale et a besoin d'être investi d'une nouvelle fonction sous peine de disparaître, soit voit cette nouvelle fonction s'ajouter, se superposer à la fonction initiale encore vivace»*. Ou celui-ci qui en fait *«à la fois une idée abstraite et concrète de l'histoire d'une identité et de l'essence d'un être, mais aussi un ensemble de manifestations passées et présentes, matérielles et non matérielles qui habitent l'inconscient et l'imaginaire d'une collectivité et qui alimentent ses émotions et donnent un sens à son existence.»*. Ou enfin celui-là, selon lequel : *«le patrimoine culturel est tout l'héritage culturel authentique transmis aux jeunes par les aînés et qui constitue le socle de la personnalité collective et attise des affinités entre les membres d'un groupe donné vivant sur un même lieu et ayant des intérêts communs»*. D'autres définitions sont plus classiques : *«le patrimoine culturel consiste en l'héritage (civilisation et histoire), l'identité culturelle et la mémoire collective qui sont à préserver et à transmettre aux générations futures»*...

Mais en dépit de ces nuances, il convient de souligner que toutes ces définitions sont conformes aux différentes chartes et conventions liées au patrimoine, notamment celles de l'UNESCO de 1972 et 2003. C'est également le cas des composantes correspondantes.

Par ailleurs, pour ce qui est des autres catégories interviewées, la fondation de micro-crédit (Association marocaine solidarité sans frontières/micro-crédit, AMSSF/MC), la



CDG ou enfin cette fabricante de babouches, le patrimoine culturel est incarné :

- soit par le savoir-faire ancestral, permettant à ses détenteurs d'en faire un gagne-pain et ce, à l'instar de l'artisan, qui confectionne des babouches ou de ces paysannes, qui excellent, par exemple, dans la préparation du *tagine* et du couscous, qui sont évidemment deux des composantes essentielles de l'art culinaire marocain ;
- soit par les différents arts du spectacle.

Bien entendu, cette approche, bien qu'intéressante, est restrictive.

Par ailleurs, le fait marquant et unifiant la totalité des interviewés et ce, quels que soient leur statut ou leur niveau social, est le fait que les interviewés considèrent que le patrimoine culturel est tout à fait en mesure de générer du développement.

L'exploitation des données de l'état de lieux et des enquêtes permet une discussion que nous qualifions de connexe :

### **Discussion connexe**

Les investigations entreprises dans le cadre de l'état des lieux et des enquêtes ont abouti à des résultats positifs. Ainsi, en guise d'interprétation, il y a lieu de souligner l'existence de plus de convergences.

### **Points de Convergence**

#### **Utilité d'une définition consensuelle**

Une définition consensuelle est nécessaire, en tenant compte de la variabilité des attributions des institutionnels concernés et de l'opinion de la plupart des personnes interrogées. Il faudrait veiller à ce qu'elle ne soit pas seulement philosophique mais également opérationnelle.

Cette définition consensuelle devrait aussi, tout en tenant compte des limites, être dotée d'une certaine flexibilité vis-à-vis des groupes et des individus, afin de permettre l'expression de la créativité. Par exemple, les tapis ruraux réalisés souvent par des femmes, qui sont différents les uns des autres, sont laissés à l'initiative d'un savoir-faire transmis de manière souple de mère en fille...

#### **Notion d'authenticité**

La notion d'authenticité est assez fréquemment citée, sans pour autant être précisée. Elle est explicitement mentionnée et revendiquée dans la nouvelle stratégie de l'artisanat. L'authenticité apparaît comme un concept «valise» qui porte en lui un ensemble d'acceptations tacites, connues, admises et qui pourtant, comme si elles allaient de soi, ne nécessitent pas de clarification. Comme si le produit artisanal à fort contenu culturel était l'image - moderne, désignée - d'un contenu nommé authenticité et qui porte le cachet ancestral de la culture marocaine.

D'ailleurs, cette notion est si importante que l'UNESCO lui consacre tout un document,

celui de Nara (1994). Ainsi, selon ce document, la prise en compte de l'authenticité consiste, dans l'optique d'une conservation du patrimoine culturel, à respecter et à mettre en lumière toutes les facettes de la mémoire collective de l'humanité...

### **Savoir-faire des artisans**

Le savoir-faire des artisans est un patrimoine intangible qui peut produire des «biens marocains authentiques», ou des «chinoiseries» comme l'a dit le directeur général de l'ADER-Fès, qui raconte le cas d'un artisan utilisant son savoir-faire pour produire des bibelots «pharaoniques» en cuivre, revendus aux touristes en Egypte...

### **Mosquée Hassan II**

La mosquée Hassan II est citée comme l'exemple d'une création récente qui fait pourtant partie désormais de notre patrimoine culturel. Elle est ainsi devenue une illustration d'un patrimoine élastique non seulement en termes de composantes (tangibles, puis intangibles), mais aussi d'un point de vue temporel.

Cette mosquée est également citée comme ayant eu des effets quantitatifs et qualitatifs multiples (renouveau de l'artisanat, de la créativité par un nouvel agencement des couleurs et des motifs pour le *zellij*, les peintures sur bois...)

### **Patrimoine culturel dynamique et vivant**

La revendication d'une vision dynamique du patrimoine culturel est fréquente. Le «*patrimoine culturel est un élément vivant qui ne devrait pas être muséifié*». Cette idée semble assez largement diffusée dans la société. Elle est explicitement exprimée au sommet de l'Etat (dans le discours de SM le Roi adressé à la 23<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial à Marrakech). La présentation du Ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace insiste sur cette idée d'un patrimoine dynamique : «*nous devons cependant insister une nouvelle fois sur la nécessité d'adopter une vision dynamique quant à cette protection, en visant à intégrer notre patrimoine dans nos projets de développement et non seulement à l'embaumer dans une vision de sacralisation du passé. Ceci requiert de jeter des passerelles solides entre ce legs civilisationnel et les créations de l'homme contemporain, car le patrimoine de demain est ce que nous inventons aujourd'hui. Il est donc impérieux de faire du patrimoine un espace partagé de dialogue entre les civilisations, les générations et les époques*».

D'ailleurs, cette dynamique du changement est une constante, selon un cadre du MHUE. Ainsi, «*les tissus traditionnels ont beaucoup changé depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, même s'ils avaient déjà beaucoup changé auparavant. Ils ont reçu des équipements d'infrastructure et une nouvelle catégorie d'équipements sociaux. Quand on compare les cartes postales d'époque à l'aspect des tissus d'aujourd'hui on constate une très forte poussée en hauteur. Malgré ces changements les médina gardent une identité forte*».

Selon le point de vue de cet acteur, les «puristes», ceux qui ont une vision «immobile» du patrimoine culturel ont une conception linéaire de l'histoire, avec un début et une fin. Or, toute vie, urbaine ou rurale, est un processus permanent de conservation/

destruction. La question est donc : que peut-on transformer ? Que doit-on conserver en l'état ?

### **Potentiel économique**

Le fait que le patrimoine culturel possède un potentiel économique et peut engendrer du développement est une idée qui est assez diffusée et partagée, notamment chez les universitaires et les cadres supérieurs, en dépit de la crainte de «l'instrumentalisation» du patrimoine culturel et de ses éventuelles dérives.

Toutefois, une restriction est évoquée : les limites de cette forme de développement. Ainsi, selon le Directeur général de l'ADER-Fès : «*comparé au pétrole, le patrimoine culturel a une envergure moindre*».

Dans un autre registre, le patrimoine culturel entre, avec le tourisme, dans la sphère marchande. Il devient un «objet» qui va produire des revenus, de manière directe ou indirecte, grâce à l'effet multiplicateur de l'investissement.

Le patrimoine culturel, de ce point de vue, a bien sûr des qualités patrimoniales intrinsèques. Cette valeur patrimoniale est reconnue plus ou moins formellement selon qu'il s'agit d'un édifice classé (comme les medina), non classé, ou plus ou moins reconnu socialement : c'est le cas par exemple des édifices art déco à Casablanca. Mais, ces qualités intrinsèques ne suffisent pas. Il faut les mettre en valeur, les scénariser, les flécher...c'est-à-dire réaliser un travail pour mettre en valeur ce patrimoine culturel et le préparer à la consommation par les visiteurs.

Cette vision a un effet positif sur le patrimoine culturel. Il devient possible de dégager un financement pour la réhabilitation de l'édifice patrimonial puisqu'il possède un potentiel économique.

Mais cette vision possède en elle un risque : l'édifice peut être sur-sollicité, pour le rendre conforme à ce que l'on pense que le touriste souhaite. Un exemple : essayer de supprimer les odeurs de la tannerie Chouara qui peuvent incommoder le visiteur ? Ce serait peut être le début d'une transformation de cet espace - dont les conditions de travail sont au demeurant très difficiles pour les artisans tanneurs, qui pourrait devenir de plus en plus édulcoré et scénarisé et en perdrait ainsi son caractère initial de lieu de production pour devenir un «tableau» à usage touristique.

### **Point de divergence**

#### **Transformation-conservation**

Qu'est ce qui peut être transformé dans le patrimoine culturel ? Et qu'est ce qui doit être conservé en l'état ?

Un des axes de réflexion serait d'abord, pour le domaine du patrimoine culturel tangible (l'habitat et l'urbanisme), de bien maîtriser la typologie des formes anciennes. La capitalisation réelle de notre héritage architectural - par une bonne connaissance des matériaux anciens, des règles de l'architecture et par une formation adéquate - permettrait d'innover, tout en gardant l'esprit. Selon cette approche, souligne un

architecte, responsable d'ICOMOS Maroc, «*la production de formes nouvelles, intégrées au savoir-faire ancien, ne peut résulter que d'une bonne assimilation de ce trésor de savoir-faire légué par les anciens*».

S'agissant de l'artisanat, il faudrait sauvegarder, dans la production artisanale, les matériaux naturels et nobles. Le responsable du pôle patrimoine de l'université Sidi Mohamed Ben Abdallah (Fès) cite l'exemple du tapis. La crise de celui-ci et son déclin actuel sont le résultat d'une transformation non maîtrisée, notamment dans les matières premières utilisées. C'est que sont utilisés des colorants synthétiques qui ont attaqué la laine et généré de nombreux problèmes (tapis qui peluchent, couleurs qui ne tiennent pas ...). Auparavant, il y avait une maîtrise des colorants naturels et de leur impact à long terme sur le tapis confectionné.

Ce dévoiement d'un bon artisanat, utilisant des matières premières de mauvaise qualité, est également critiqué par l'inspecteur de l'artisanat qui donne l'exemple du *zellij*. Le nouveau *zellij*, fait avec de nouveaux matériaux, est plus fragile, plus friable, avec des couleurs qui virent rapidement... Tout cela est opposé au bon travail des artisans dans le passé, qui fabriquaient des produits solides, ayant des durées de vie longues. Le changement est synonyme de déclin de la valeur du produit.

Selon le responsable du pôle de recherche artisanat : «*oui, il faut renouveler la production artisanale mais sans trop la moderniser*». Mais, comment garder la symbolique ancienne ? Comment introduire des formes nouvelles, jouer avec les couleurs et respecter l'authenticité ? Tout l'enjeu est là...

Bref, entre convergences et divergences par rapport au patrimoine culturel, force est de constater que celui-ci mérite d'être bien défini et que ses composantes soient bien arrêtées.

## **Synthèse et conclusions**

Certes, le patrimoine culturel implique des acteurs pluriels, lesquels sont amenés à le prendre en charge, à le valoriser et à le «consommer», voire à l'ignorer de diverses manières... Sa dimension horizontale nécessite donc une vision partagée et mobilisatrice. C'est d'autant plus important dans le domaine du patrimoine culturel, aussi bien tangible qu'intangible, que l'action comme l'inaction peuvent également avoir un impact sur lui. Dans le cas de l'inaction, le patrimoine culturel risque d'être délaissé et d'atteindre une phase où il devient difficile voire impossible de le réhabiliter. C'est le cas du patrimoine physique (monuments, demeures, murailles, mobilier...). C'est le cas aussi du patrimoine culturel intangible (savoir-faire qui disparaît avec le dernier *maalem*...). Dans le cas de l'action, lorsque celle-ci n'est pas ciblée à l'intérieur d'une stratégie consensuelle clairement définie, elle peut endommager, voire détruire, le patrimoine culturel tout aussi efficacement que l'inaction. A tort ou à raison, cette sonnette d'alarme a été tirée, par exemple, par plusieurs de nos interlocuteurs, pour la médina de Marrakech. Elle a également été actionnée pour des métiers artisanaux en cours d'extinction (brocart, sellerie...).

Les enjeux sont donc si importants qu'il incombe aux décideurs de définir une stratégie

à même de garantir pérennité et promotion à bon escient au patrimoine culturel.

Il convient ainsi de souligner que la définition et l'identification des composantes du patrimoine culturel est en soi un préalable nécessaire à tout travail d'envergure visant de plus à l'élaboration d'une stratégie relative à la promotion de ce patrimoine. Ainsi, vu que celui-ci est vaste et surtout transversal, il doit faire l'objet d'un consensus, notamment dans sa définition. Il s'agit en effet d'une démarche qui consiste en l'élaboration d'un concept fédérateur, en l'occurrence une définition consensuelle.

A cet effet, nous avons commencé par engager un travail d'investigation qui a consisté en une collecte de données à partir de différentes sources bibliographiques ou par la mise en œuvre d'une enquête d'opinion, aussi bien auprès de responsables institutionnels que d'acteurs non institutionnels.

Pour les institutionnels, ont été approchés les départements qui partagent, en raison de leurs attributions respectives, l'intérêt pour le patrimoine culturel. A leur tête figure le département de la culture qui est, de l'avis de tous, le garant de ce secteur auprès de l'Etat et des citoyens. Ainsi, la définition prônée par ce département est extraite des textes juridiques le régissant et est en conformité avec les chartes et conventions internationales, notamment celles que le Maroc a ratifié. Elle est ainsi énoncée: *«le patrimoine culturel peut être matériel ou immatériel. Par sa nature, il présente un intérêt historique, archéologique, anthropologique, ethnographique, esthétique ou artistique intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général. Le versant matériel correspond aux monuments et sites, aux inscriptions et au mobilier qu'il soit archéologique ou ethnographique... Le versant immatériel, lui, consiste en les usages et coutumes, les arts et métiers traditionnels et les fonds sonores ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés»*.

Ses composantes souscrivent à la condition d'«*intéresser les sciences du passé et les sciences humaines en général*» et comportent, entre autres :

- monuments historiques ;
- sites à caractère archéologique, légendaire, historique, artistique, pittoresque ;
- gravures et peintures rupestres ;
- pierres écrites et les inscriptions monumentales funéraires ou autres ;
- objets mobiliers à caractère archéologique, artistique, historique, ethnographique...;
- mobilier dont les documents, les archives et les manuscrits ;
- usages et coutumes ;
- arts du spectacle (chant, musique, chorégraphie...)
- fonds sonores ;
- traditions et expressions orales y compris la langue ;
- métiers traditionnels ;
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel...

Nous avons estimé impératif de souligner cela ici, car la définition implicite et les composantes du patrimoine culturel, tels qu'ils sont admis par le département de la culture, constituent une base de travail incontournable pour l'élaboration de la définition consensuelle escomptée et pour arrêter les composantes correspondantes.

Par ailleurs, l'approche des autres intervenants étatiques a permis de relever les définitions, département par département :

- le département de l'artisanat n'a pas de définition explicite du patrimoine culturel. Mais il considère que les produits artisanaux sont à fort potentiel culturel car ils sont tributaires d'un savoir-faire artisanal ancestral et par conséquent patrimonial. L'artisanat est donc une composante majeure du patrimoine culturel, notamment dans sa dimension intangible (le savoir-faire des artisans).
- le département du tourisme, comme celui de l'artisanat, n'a pas de définition explicite du patrimoine culturel. En revanche, les composantes qu'il énumère dans les différents documents clefs (*Vision 2010* et PDRT des villes pour lesquels ces plans ont été montés) renvoient au patrimoine culturel tangible et intangible. Avec en plus une vision extensive en termes de contenus et de périodes (exemple la mosquée Hassan II ou le patrimoine qu'incarne l'architecture coloniale).

C'est ainsi que le plan *Mada'in*, qui est constitué de programmes de développement régionaux touristiques (PDRT), fait des monuments historiques, par la charge historique qu'ils incarnent et l'esthétique qui les distinguent, des centres d'intérêts à même de drainer des touristes. La dimension immatérielle, elle aussi, n'est pas en reste et bénéficie de l'intérêt qu'elle mérite, en ce sens que les arts du spectacle (festivals...) et l'art culinaire traditionnel, notamment, occupent une place de choix dans la série des composantes, reconnues comme telles, dans le patrimoine culturel marocain.

Mais, au risque d'une surconsommation ou même d'une action sur le patrimoine culturel pour le rendre conforme et prêt à la consommation par les touristes, l'intervention du département du tourisme gagnerait à être mieux articulée à une stratégie globale de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Cela étant, force est de souligner que, sur le fond, les deux départements (tourisme et artisanat) se retrouvent, par rapport à la définition du patrimoine culturel, très proches de celle prônée par le département de la culture.

- le département de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace (MHUE) ne dispose pas non plus de définition explicite du patrimoine culturel. Toutefois, ses composantes sont reconnues comme telles et se retrouvent au centre de la politique de ce département et ce, à l'exemple des médina, considérées à juste titre comme un élément central du patrimoine culturel. Cela consacre donc ces édifices dans leur appartenance au patrimoine culturel et accorde de ce fait du crédit à la définition implicite du département de la culture.
- par le fait qu'il accorde une grande importance au contenu des «*khizanas habsia*», le département des habous et des affaires islamiques est un partenaire

important dans la sauvegarde du patrimoine culturel national. Sa contribution au consensus autour d'une définition de ce patrimoine est en soi un atout.

- le département de l'intérieur, représenté par l'ADER-Fès et l'INDH. Selon l'ADER-Fès, la médina de Fès - et tout ce qui lui est proche, notamment les métiers et le savoir-faire traditionnels - incarne judicieusement certaines des facettes multiples du patrimoine culturel marocain. Il est donc important, dans le cadre du programme de l'«INDH», piloté par le département de l'intérieur, de souligner sa contribution à la sauvegarde du savoir-faire inhérent au travail artisanal, celui des femmes notamment : couture *beldi*, travail de crochet.... De fait, ce savoir-faire est implicitement reconnu comme étant une composante du patrimoine culturel marocain.
- le département de l'enseignement supérieur a été approché par l'intermédiaire du pôle universitaire du patrimoine, qui réserve ses axes de recherche exclusivement aux éléments constitutifs des composantes du patrimoine culturel, tels qu'ils sont admis par le département de la culture. Une telle recherche est en mesure à conduire à de meilleurs procédés de restauration pour certains matériaux constitutifs desdites composantes.
- le Haut Commissariat au Plan (HCP) réduit, par méconnaissance, le patrimoine culturel aux seules médina, pour les avoir intégrées dans ses efforts de collecte de données statistiques nécessaires de la politique économique du pays. Or, les atouts du patrimoine culturel sont tels qu'ils peuvent constituer une relative valeur ajoutée pour l'économie nationale. L'élaboration d'une définition du patrimoine culturel serait de nature à donner de la visibilité vis-à-vis de celui-ci, aux responsables du HCP.
- le département de l'économie et des finances n'a pas de définition propre au patrimoine culturel. Il considère que c'est l'apanage du département de la culture. L'élaboration d'une nouvelle définition qui s'appuie sur celle implicitement prônée par le département de la culture est censée être admise par le département de l'économie et des finances.

Force est de constater que, parmi tous les départements passés en revue, seul celui de la culture dispose d'une définition, bien qu'implicite. Mais toutes les composantes du patrimoine culturel qui sont admises par les différents départements se retrouvent aisément dans les définitions élaborées par le département de la culture. C'est dire qu'une nouvelle définition explicite du patrimoine culturel et de ses composantes, en adéquation avec celle implicitement prônée par le département de la culture serait en mesure d'avoir un fort impact et de susciter le consensus escompté.

Par ailleurs, en ce qui concerne les non institutionnels, nous avons procédé à une sélection aussi représentative que possible. A leur intention a été conçu un questionnaire, simplifié certes, mais qui répond amplement à notre souci de disposer des avis des uns et des autres, chacun dans son domaine. Nous nous sommes adressés aussi bien à des personnalités qu'à de simples citoyens...

Ainsi, étant donné que le patrimoine culturel est très vaste et ses contours peu définis, les réponses des interlocuteurs dépendent finalement des positions des uns

et des autres par rapport à cette question. De fait, une des personnalités approchées s'interroge sur les fonctions et les usages du patrimoine culturel, une autre se préoccupe fondamentalement de l'articulation espace/population, etc.... soit une réelle variété dans l'approche du patrimoine culturel et par conséquent dans l'énoncé de la définition correspondante. Toujours est-il que la catégorie des cadres supérieurs et des universitaires s'accord, dans sa majorité, à consacrer le patrimoine culturel dans ses dimensions matérielle et immatérielle et à approuver et cautionner la définition établie par l'UNESCO qui est relatée notamment dans les conventions de 1972 (patrimoine culturel matériel) et 2003 (patrimoine culturel immatériel). En outre, ils sont tous unanimes à considérer que le patrimoine culturel est en mesure de générer du développement.

D'autre part, en ce qui concerne les autres catégories que nous avons Interviewées, la définition implicite qui se dégage montre que le savoir-faire ancestral, les fonds sonores, les arts du spectacle, voire les arts plastiques font partie intégrante du patrimoine culturel marocain...

Mais, en définitive quelles que soient les différences, aussi minimes soient-elles, les définitions en question et les composantes correspondantes, des uns et des autres, sous-entendent que le patrimoine culturel est riche et que sa valeur est inestimable. D'ailleurs, la prise de conscience vis-à-vis de la richesse de ce patrimoine est une constante qui est souvent accompagnée d'un sentiment de fierté...

En tout état de cause, par rapport à la problématique en question, il convient de relever les points de convergence et les points de discordance, ou plutôt d'interrogations, entre les différents partenaires.

Ainsi, dans le registre des convergences, les points suivants sont-ils à souligner :

- l'utilité d'une définition, ne serait-ce que parce que le patrimoine culturel est un secteur transversal ;
- le patrimoine culturel est riche et sa valeur inestimable. Mais il est peu ou mal mis en valeur ;
- la notion d'authenticité renvoie au savoir-faire ancestral et à l'emploi d'ingrédients naturels, notamment dans la confection des produits d'artisanat tel que le tapis ;
- le savoir-faire des artisans est un patrimoine intangible qui peut produire, sous condition, des «biens marocains authentiques» ;
- la mosquée Hassan II, eu égard au savoir-faire ancestral qui est derrière sa «beauté», est un patrimoine culturel inestimable ;
- la revendication d'une vision dynamique du patrimoine culturel, sans toutefois exposer celui-ci au péril ;
- le patrimoine culturel possède un potentiel économique certain et peut donc engendrer du développement.

Par ailleurs, dans le registre des interrogations, il faut souligner la transformation/



conservation du patrimoine culturel, avec le risque de le dénaturer...

Enfin, en guise de conclusion, il convient d'évoquer la question du partage des rôles entre les acteurs impliqués/concernés par le patrimoine culturel.

Le patrimoine culturel serait un objet - parce qu'il est pluridimensionnel - investi de manière transversale par différents acteurs (ceux de la culture, de l'artisanat, du tourisme, du patrimoine, des habous, de la femme, ...).

Cependant le rapport au patrimoine culturel serait de nature différente pour les uns et les autres : appréhendé pour lui-même par les uns, traité dans sa partie monumentale ou ordinaire, utilisé en lui-même ou comme un outil pour des objectifs économiques (cas du tourisme et de l'artisanat notamment), pour les autres.

Cette répartition des rôles est à la fois une possibilité de mobilisation d'un intérêt, de projets et de financement pour réhabiliter et développer le patrimoine culturel. Ce partage des rôles renferme également la possibilité de protéger le patrimoine culturel contre les risques de surexploitation ou de survalorisation... Il y a un accord général sur le fait que le patrimoine culturel doit être clairement défini, de manière consensuelle, et que ses composantes doivent être arrêtées de manière exhaustive.

## Document consensuel de référence

## Définition

### 1. Conformément :

- aux articles 1 et 2 de la loi 22.80, relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'arts et d'antiquité, que :

*«Le patrimoine culturel est l'ensemble des biens culturels allant des monuments historiques et sites aux inscriptions, aux objets d'art et d'antiquité présentant pour le Maroc, un intérêt historique, archéologique, anthropologique ou intéressant les sciences du passé et les sciences humaines en général...»*,

- à la loi 19.05, qui modifie et complète la loi 22.80, que : *«la nature archéologique, scientifique, artistique, esthétique ou artisanale que peut avoir le mobilier dont les documents, les archives, et les manuscrits... confère à ce mobilier la qualité de partie intégrante du patrimoine culturel...»* ;
- à la Convention de La Haye (1954), selon laquelle sont considérés comme biens culturels, quelles que soient leur origine ou leur propriété :
  - les biens, meubles ou immeubles, qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproductions desdits biens ;
  - les édifices dont la destination principale et effective est de conserver ou d'exposer les biens culturels meubles ci-dessus définis, tels que les musées, les grandes bibliothèques, les dépôts d'archives, ainsi que les refuges destinés à abriter, en cas de conflit armé, les biens culturels meubles ci-dessus définis ;
  - Les centres comprenant un nombre considérable de biens culturels qui sont définis supra, dits «centres monumentaux».

### 2. Conformément à :

- l'article 1 de la Charte de Venise (1964), qui stipule que :

*«La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière,*

*d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle» ;*

- la Charte de Washington (1987) qui stipule que :

- Les villes du monde résultent d'un développement plus ou moins spontané ou d'un projet délibéré. Toutes sont donc les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et de ce fait toutes historiques ;
- cela concerne toutes les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles ;

### **3. Conformément à :**

- l'article 1<sup>er</sup> de la Convention de 1972 de l'UNESCO qui stipule que le patrimoine culturel est constitué de :

- monuments : oeuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;
- ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;
- sites : oeuvres de l'homme ou oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

- l'article 2 de la Convention de 1972 de l'UNESCO qui stipule que le patrimoine naturel est constitué de :

- monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique ;
- formations géologiques et physiographiques et zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;

- sites naturels ou zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

- Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972 de l'UNESCO (points 45 – 47), qui établissent que :

- **des biens sont considérés patrimoine mixte culturel et naturel** s'ils répondent à une partie ou à l'ensemble des définitions du patrimoine culturel et naturel ;
- **les paysages culturels** sont des biens culturels et représentent les «*oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature*» mentionnées à l'article 1 de la Convention, qui illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence de contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives.

- l'article 1 (a) de la Convention de 2001 de l'UNESCO, qui stipule que le patrimoine culturel subaquatique consiste en toutes les traces d'existence humaine présentant un caractère culturel, historique ou archéologique qui sont immergées, partiellement ou totalement, périodiquement ou en permanence, depuis 100 ans au moins, et notamment :

- les sites, structures, bâtiments, objets et restes humains, ainsi que leur contexte archéologique et naturel ;
- les navires, aéronefs, autres véhicules ou toute partie de ceux-ci, avec leur cargaison ou autre contenu, ainsi que leur contexte archéologique et naturel;
- les objets de caractère préhistorique.

- l'article 2 de la Convention de 2003 de l'UNESCO, qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est formé des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que des instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement *durable*.

#### 4. Conformément à :

- l'article 4 de la Convention de 2005 de l'UNESCO, sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui stipule que :

- la «diversité culturelle» renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux.
- le «contenu culturel» renvoie au sens symbolique, à la dimension artistique et aux valeurs culturelles qui ont pour origine ou expriment des identités culturelles.
- les «expressions culturelles» sont les expressions qui résultent de la créativité des individus, des groupes et des sociétés, et qui ont un contenu culturel.
- les «activités, biens et services culturels» renvoient aux activités, biens et services qui, dès lors qu'ils sont considérés du point de vue de leur qualité, de leur usage ou de leur finalité spécifiques, incarnent ou transmettent des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale qu'ils peuvent avoir.
- les «industries culturelles» renvoient aux industries produisant et distribuant des biens ou services culturels tels que définis au paragraphe 4 ci-dessus.
- les «politiques et mesures culturelles» renvoient aux politiques et mesures relatives à la culture, à un niveau local, national, régional ou international, qu'elles soient centrées sur la culture en tant que telle, ou destinées à avoir un effet direct sur les expressions culturelles des individus, groupes ou sociétés, y compris sur la création, la production, la diffusion et la distribution d'activités, de biens et de services culturels et sur l'accès à ceux-ci.
- la «protection» signifie l'adoption de mesures visant à la préservation, à la sauvegarde et à la mise en valeur de la diversité des expressions culturelles.
- l'«interculturalité» renvoie à l'existence et à l'interaction équitable de diverses cultures ainsi qu'à la possibilité de générer des expressions culturelles partagées par le dialogue et le respect mutuel.

#### 5. Considérant également :

- le patrimoine culturel est riche et diversifié et sa valeur est inestimable ;
- le patrimoine culturel est un secteur transversal et il incombe à tous, départements, collectivités locales, ONG, société civile, individus de l'entourer de l'intérêt nécessaire ;
- le patrimoine culturel est par essence authentique ;
- le savoir-faire des artisans est un patrimoine intangible qui peut produire des

«biens marocains authentiques» ;

- le patrimoine culturel doit répondre à une conception dynamique ;
- le patrimoine culturel constitue une source identitaire dans la perspective d'amélioration de la vie du citoyen et d'un développement durable.

## **Le patrimoine culturel se définit comme suit :**

### **5. Enoncé :**

*«Le patrimoine culturel est tout bien - site, monument, vestige, objet, valeur ou mœurs - meuble ou immeuble, matériel ou immatériel, légué par nos ancêtres, qu'il soit découvert, recherché, en terre ou en mer, ou reproduit et qui, en raison de son importance pour les sciences, les arts, les croyances, les traditions, la conservation, ou la vie quotidienne, présente un intérêt pour la civilisation nationale ou universelle».*

Par ailleurs, afin de mieux cerner le patrimoine culturel en identifiant ses composantes, il convient de revenir à ce qui est stipulé dans les articles 1 et 2 de la Convention de l'UNESCO de 1972 et 1(a) de la Convention de l'UNESCO de 2001 pour ce qui est du patrimoine matériel, et à ce qui est stipulé dans le paragraphe 2 de l'article 2 de la Convention de l'UNESCO de 2003, en ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel, tout en ajustant leurs énoncés respectifs à la spécificité marocaine.

### **6. Composantes :**

#### **6. 1. Composantes du patrimoine culturel mobilier**

Sont considérées composantes du patrimoine culturel mobilier (*cf.* annexe comp. 1) :

les vestiges archéologiques, les objets ethnographiques, les créations artistiques, les œuvres artisanales, les œuvres de culture populaire, les archives, les manuscrits, les collections privées et publiques qui, du point de vue scientifique, historique, anthropologique, artistique, esthétique ou traditionnel, ont une valeur nationale et/ou universelle, qu'ils soient des éléments isolés ou des collections.

#### **6. 2. Composantes du patrimoine culturel immobilier**

Sont considérées composantes du patrimoine culturel immobilier (*cf.* annexe comp. 2) :

- les monuments, œuvres architecturales, œuvres de sculpture ou de peinture monumentale, éléments ou structures à caractère archéologique, tels que inscriptions, gravures ou peintures rupestres, grottes, monuments funéraires ou tout autre élément, qui présentent une valeur pour l'art, l'histoire ou la civilisation nationale et/ou universelle ;

- les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les paysages culturels et sites archéologiques qui présentent pour l'art, l'histoire ou la tradition une valeur nationale et/ou universelle ;
- les ensembles historiques et traditionnels, biens immeubles construits ou non, isolés ou réunis tels que les médina, les villages, les ksour, les casbah, les quartiers urbains et ruraux, les constructions à caractère militaire, telles que les forteresses ou les murailles, ou civils, tels que les ponts, les khattara, les aqueducs, les greniers, les sites sacrés, les lieux de cultes, les mines, les usines..., qui, en raison de leur architecture, de leur unicité, harmonie et intégration dans leur environnement, présentent une valeur nationale et/ou universelle.

### **6. 3. Composantes du patrimoine mixte culturel et naturel (cf. annexe comp. 3)**

Sont considérées composantes du patrimoine mixte culturel et naturel :

- tous les biens répondant à l'ensemble ou à une partie des définitions du patrimoine culturel et naturel ;
- les paysages culturels qui sont des biens culturels et représentent «les oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature », qui illustrent l'évolution de l'homme et son établissement au cours du temps, sous l'influence de contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives.

### **6. 4. Composantes du patrimoine culturel subaquatique**

Sont considérées composantes du patrimoine culturel subaquatique (cf. annexe comp. 4) :

toutes les traces d'existence humaine se trouvant sous les eaux territoriales et qui correspondent notamment aux sites, structures, objets, vestiges humains ou fauniques, épaves de navires, aéronefs ou autres véhicules ou engins, en partie ou en totalité avec leur cargaison ou autre, ainsi que leur contexte archéologique et naturel.

### **6. 5. Composantes du patrimoine culturel immatériel**

Sont considérées composantes du patrimoine culturel immatériel (annexe comp. 5) :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel, la littérature, l'art culinaire, la musique, le chant, la danse, les fonds sonores, les jeux, la mythologie, les rites, les coutumes, les savoir-faire et les métiers



ancestraux - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - permettant la perpétuation de notre identité culturelle orale et populaire, témoin de l'appartenance à des courants de civilisation nationale ou universelle.

- Les «Trésors nationaux vivants», personnes reconnues pour l'excellence et la rareté de leur savoir-faire et les compétences et les techniques de certains aspects de la vie culturelle et artistique, qu'ils soient de représentativité locale ou nationale, tels que les représentations théâtrales, la danse et la musique folkloriques, les métiers et le travail, l'habitat, l'alimentation et le vêtement.

## Annexes comp.

### Annexe comp. 1

Composantes du patrimoine culturel mobilier

Figurent parmi ces composantes, entre autres :

1	2
<p><b>Mobilier archéologique</b></p> <p>◆ <b>Epoque préhistorique et protohistorique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- industrie lithique</li> <li>- industrie osseuse</li> <li>- objets métalliques</li> <li>- objets en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pierre (bol, stèles...)</li> <li>• terre cuite (vases...)</li> <li>• ivoire (gobelet...)</li> <li>• test d'œuf d'autruche</li> <li>• test de coquillages</li> <li>• test d'escargot</li> </ul> </li> <li>- restes humains</li> <li>- restes fauniques</li> <li>- pollen</li> <li>- charbon de bois...</li> </ul> <p>◆ <b>Epoque antique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- objets en pierre <ul style="list-style-type: none"> <li>• stèles libyques</li> <li>• stèles puniques</li> <li>• stèles latines</li> <li>• stèles grecques</li> <li>• stèles votives</li> <li>• table d'autel</li> <li>• quadrant solaire</li> <li>• base de statue</li> <li>• base de colonne...</li> </ul> </li> <li>- objets en terre cuite <ul style="list-style-type: none"> <li>• vases d'ateliers locaux (époque préromaine)</li> <li>• céramique à paroi fine (époque romaine)</li> <li>• céramique sigillée italique</li> <li>• céramique sigillée hispanique</li> <li>• céramique sigillée sud gauloise</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• céramique sigillée africaine</li> <li>• céramique locale...</li> <li>- objets en verre <ul style="list-style-type: none"> <li>• mobilier (verre, flacon, bouteille, balsamaire...)...</li> </ul> </li> <li>- objets en argent <ul style="list-style-type: none"> <li>• mobilier (coupe...)</li> </ul> </li> <li>- bijoux <ul style="list-style-type: none"> <li>• bijoux puniques et phéniciens</li> <li>• bijoux romains...</li> </ul> </li> <li>- objets en ivoire et os <ul style="list-style-type: none"> <li>• parure (épingle en ivoire...)</li> <li>• ornementation (relief en os...)</li> </ul> </li> <li>- objets en marbre <ul style="list-style-type: none"> <li>• statuaire mythique</li> <li>• statuaire de divinité</li> <li>• statuaire de personnalités...</li> </ul> </li> <li>- objets en bronze <ul style="list-style-type: none"> <li>• statuaire mythique</li> <li>• statuaire de personnalités</li> <li>• statuaire de divinités</li> <li>• statuaire d'animaux</li> <li>• mobilier</li> <li>• armes, décors de chars et de harnais</li> <li>• inscriptions...</li> </ul> </li> <li>- monnaie <ul style="list-style-type: none"> <li>• monnaie maurétanienne</li> <li>• monnaie romaine et byzantine...</li> </ul> </li> </ul> <p>◆ <b>Epoque islamique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- monnaie <ul style="list-style-type: none"> <li>• monnaie omeyyade</li> <li>• monnaie abbasside</li> </ul> </li> </ul>

3	4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• monnaie idrisside et principautés contemporaines (Midraride, Maghraoua, Beni Ifren, Nekour, Berghouata...)</li> <li>• monnaie almoravide</li> <li>• monnaie almohade</li> <li>• monnaie mérinide</li> <li>• monnaie saadienne</li> <li>• monnaie wattasside</li> <li>• monnaie alaouite</li> <li>• monnaie du Maroc sous les protectorats français et espagnol</li> <li>• monnaie du Maroc indépendant...</li> </ul> <p>- objets sculptés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en bois : <ul style="list-style-type: none"> <li>* frise</li> <li>* corbeau</li> <li>* fenêtre</li> <li>* moucharabieh</li> <li>* grille...</li> </ul> </li> <li>• en marbre : <ul style="list-style-type: none"> <li>* stèle</li> <li>* vasque</li> <li>* chapiteau...</li> </ul> </li> </ul> <p>- travail du métal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mobilier (lustre...)</li> <li>• instruments de mesure :</li> <li>• mesure d'aumône légale (moudd)</li> <li>• astrolabe</li> <li>• tanast (gobelet en cuivre troué à la base posé sur une surface d'eau pour mesurer le temps d'irrigation...)</li> <li>• boussole</li> <li>• objets ludiques (écritoire...)...</li> </ul> <p>- céramique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vase (jarrita)</li> <li>• soupière (jobbana)</li> <li>• Plat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• bouteille</li> <li>• pichet</li> <li>• cruche</li> <li>• lampe...</li> </ul> <p>- archives et manuscrits</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coran</li> <li>• Thora</li> <li>• Méguilla</li> <li>• recueil de Hadith...</li> </ul> <p>- bijoux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collier</li> <li>• pendentif de collier</li> <li>• pectoral</li> <li>• diadème</li> <li>• parure pectorale (lebba)</li> <li>• ceinture</li> <li>• bracelet</li> <li>• boucles d'oreilles</li> <li>• fibule</li> <li>• bague</li> <li>• anneau de cheville</li> <li>• porte Coran</li> <li>• porte amulette...</li> </ul> <p>- armes et selles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poignard</li> <li>• sabre</li> <li>• poudrière</li> <li>• fusil</li> <li>• selle de cheval...</li> </ul> <p><u>mobilier ethnographique</u></p> <p>- objets liturgiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• minbar</li> <li>• lustre</li> <li>• chapelets (tsabih)</li> <li>• cuve à ablutions</li> <li>• mikvé (bain rituel juif)</li> <li>• bancs</li> <li>• gguenizot (salle d'études)</li> <li>• Lampe à l'huile ;</li> </ul>

PROGRAMME CONJOINT DE COOPERATION

5	6
<ul style="list-style-type: none"> <li>• chandelles</li> <li>• candélabres</li> <li>• encensoir...</li> </ul> <p>- mobilier domestique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• salle à manger en fer forgé</li> <li>• commode et secrétaires en bois peint ou sculpté</li> <li>• lampes en fer forgé</li> <li>• ghotar (terme générique désignant le plat)</li> <li>• tobsil (plat légèrement creux avec ailes)</li> <li>• tayfor</li> <li>• siniya (plateau de cuivre)</li> <li>• borma (marmite)</li> <li>• tanjiya</li> <li>• qasriya (plat à pain)</li> <li>• gasâa (large plat en terre cuite)</li> <li>• mokhfiya (plat creux tronconique)</li> <li>• metred (plat creux dans lequel on sert les crêpes)...</li> </ul> <p>- salon marocain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'haf</li> <li>• théière, plateau, boîte à thés, aiguïères...</li> <li>• broderie au point de croix, fassi, r'bati</li> <li>• tapis</li> <li>• hanbal</li> <li>• pouf...</li> </ul> <p>- mobilier funéraire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• linceul</li> <li>• bière de mort (brancard)</li> <li>• mqabriya (stèle prismatique placée sur la tombe)</li> <li>• matzevah (pierre tombale juive)...</li> </ul> <p>- mobilier agro-pastoral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• outre pour eau en peau de bouc</li> <li>• baratte (outre à lait)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gdah (grand bol en bois)</li> <li>• bâton de berger</li> <li>• sac de berger (taâdilt)</li> <li>• mangeoire</li> <li>• bissac (tellis ou taghrtart)</li> <li>• entonnoir</li> <li>• pioche</li> <li>• lance pierre (ildy)</li> <li>• plat à cuire le pain</li> <li>• araire en bois</li> <li>• râteau</li> <li>• bêchon</li> <li>• faucille</li> <li>• van</li> <li>• fourchette</li> <li>• selle d'âne</li> <li>• godet</li> <li>• socle de charrue (tamkrazt)</li> <li>• fer à cheval (sfiha)...</li> </ul> <p>- Instruments de musique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• oud ou luth à 6 ou à 4 cordes</li> <li>• r'bab (ou rebec)</li> <li>• petit luth</li> <li>• luth juif</li> <li>• luthar (Moyen-Atlas)</li> <li>• santir</li> <li>• snitra (mandoline)</li> <li>• quanoun</li> <li>• guembri</li> <li>• hajhouj</li> <li>• kamenja (vilon)</li> <li>• gasba (flûte)</li> <li>• derbouka</li> <li>• tbal (tambourin jumelle)</li> <li>• grand tambour de Fès</li> <li>• tbila</li> <li>• taârija</li> <li>• tabla</li> <li>• daf</li> <li>• grand tar ;</li> </ul>

7	8
<ul style="list-style-type: none"> <li>• petit Tar (tambourin petit)</li> <li>• bendir</li> <li>• agoucil de Hmadcha</li> <li>• goual</li> <li>• daf</li> <li>• ghaïta</li> <li>• flute</li> <li>• aghanim (Aït Bouguemmaz)</li> <li>• tassa en cuivre</li> <li>• qrakebs (ou crotales)</li> <li>• cuivre de Aïssaoua</li> <li>• cymbalettes (tnaten)...</li> </ul> <p>- armes et selles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poignard</li> <li>• sabre</li> <li>• boîte à poudre</li> <li>• fusil</li> <li>• pistolet</li> <li>• canon</li> <li>• selle...</li> </ul> <p>- arts plastiques contemporains</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• peinture naïve</li> <li>• peinture 1<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle</li> <li>• peinture 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle</li> <li>• arts plastiques d'aujourd'hui...</li> </ul> <p>- objets et documents graphiques et iconographiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• carte postale</li> <li>• timbre postal</li> <li>• photographie</li> <li>• dessins</li> <li>• affiche</li> <li>• pancarte</li> <li>• enseigne</li> <li>• effigie de personnalités publiques</li> <li>• bibelots...</li> </ul>	<p>- outils de poids et de mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mesure d'aumône</li> <li>• astrolabe planimétrique</li> <li>• astrolabe-cadran</li> <li>• bascule mécanique «romaine»</li> <li>• balance traditionnelle...</li> </ul> <p>- habillement – accessoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• caftan</li> <li>• jabadour</li> <li>• gandoura</li> <li>• djellaba</li> <li>• babouches</li> </ul> <p>- ceinture (m'dama)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• hayek</li> <li>• burnous</li> <li>• babouche</li> <li>• mule (cherbil)</li> <li>• porte monnaie</li> <li>• porte papiers</li> <li>• pelage du cuir...</li> </ul> <p>- bijoux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Colliers</li> <li>• bracelets et anneaux en or, argent, pierreries...</li> <li>• boucles d'oreilles</li> <li>• fibules</li> <li>• anneau</li> <li>• bague</li> <li>• ceinture</li> <li>• diadème</li> <li>• Anneau de cheville...</li> </ul> <p>- arts du livre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• calligraphie</li> <li>• reliure</li> <li>• enluminures</li> <li>• miniatures...</li> </ul>

## Annexe comp. 2

### Composantes du patrimoine culturel immobilier

Figurent parmi ces composantes, entre autres :

1	2
<p>◆ <b>Sites pré et/ou protohistoriques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- grotte</li> <li>- abri sous-roche</li> <li>- structure d'habitat (trou de poteau, assemblage de pierres...)</li> <li>- sépulture</li> <li>- nécropole</li> <li>- tumulus en pierres sèches               <ul style="list-style-type: none"> <li>• simple</li> <li>• à caisson</li> <li>• à caractère et à plateforme</li> <li>• à fosse</li> </ul> </li> <li>- tertre ou tumulus en terre à :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• enceinte de monolithes</li> <li>• cercle intérieur concentrique</li> <li>• chape</li> <li>• inscription libyque</li> <li>• monument en briques crues</li> </ul> </li> <li>- tumulus à :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• bras ou antenne</li> <li>• niche</li> <li>• chapelle</li> <li>• lucarne</li> </ul> </li> <li>- bazina à :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• enceinte concentrique</li> <li>• carapace</li> <li>• degrés</li> <li>• degrés quadrangulaires</li> <li>• base cylindrique</li> <li>• sépultures multiples</li> </ul> </li> <li>- dolmen</li> <li>- cromlech</li> <li>- gravures rupestres, dalle gravée</li> <li>- peintures rupestres, abri peint ...</li> </ul> <p>◆ <b>Monuments antiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- monuments publics               <ul style="list-style-type: none"> <li>• forum</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rue dallée (<i>decumanus, cardo...</i>)</li> <li>• basilique</li> <li>• capitole</li> <li>• temple</li> <li>• mausolée</li> <li>• mascelum</li> <li>• fontaine</li> <li>• théâtre</li> <li>• amphithéâtre</li> <li>• portique</li> <li>• thermes</li> <li>• enceinte</li> <li>• porte monumentale</li> <li>• arc de triomphe</li> <li>• tour de guet</li> <li>• cimetière...</li> </ul> <p>- monuments privés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maison</li> <li>• huilerie</li> <li>• boulangerie</li> <li>• boutique</li> <li>• bassin de salaison</li> <li>• divers ateliers (céramique...)</li> <li>• cimetière privé...</li> </ul> <p>- éléments décoratifs d'architecture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mosaïque</li> <li>• colonne</li> <li>• colonnette</li> <li>• frise</li> <li>• chapiteau...</li> </ul> <p>◆ <b>Monuments historiques</b></p> <p>- tissu urbain ancien, medina ou quartier historique (rue, ruelle, impasse, place, mellah, faubourg, quartier résidentiel, quartier monumental, quartier populaire, quartier industriel...) ;</p>

3	4
<ul style="list-style-type: none"> <li>- architecture religieuse               <ul style="list-style-type: none"> <li>• lieu de culte                   <ul style="list-style-type: none"> <li>* mosquée</li> <li>* oratoire</li> <li>* zaouïa</li> <li>* msalla</li> <li>* chapelle</li> <li>* synagogue</li> <li>* église...</li> </ul> </li> <li>• lieu d'enseignement                   <ul style="list-style-type: none"> <li>* medersa</li> <li>* msid</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- architecture domestique               <ul style="list-style-type: none"> <li>• maison (riad, dar)</li> <li>• ksar (palais)</li> <li>• maison caïdale</li> <li>• villa</li> <li>• tente</li> <li>• nouala</li> <li>• habitat troglodyte</li> <li>• écurie royale</li> <li>• menzeh</li> <li>• pavillon...</li> </ul> </li> <li>- architecture funéraire               <ul style="list-style-type: none"> <li>• cimetière musulman</li> <li>• cimetière juif</li> <li>• cimetière chrétien</li> <li>• nécropole</li> <li>• tombe</li> <li>• tombeau</li> <li>• mausolée de saint ou de sainte marabout (koubba)...</li> </ul> </li> <li>- édifices et ouvrages militaires et défensifs               <ul style="list-style-type: none"> <li>• rempart, enceinte</li> <li>• mur défensif</li> <li>• double muraille</li> <li>• fossé défensif</li> <li>• forteresse (kasbah, qalaa, citadelle)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ribat, camp militaire</li> <li>• fort, fortin</li> <li>• bastion</li> <li>• réduit fortifié</li> <li>• passage souterrain</li> <li>• sqala</li> <li>• batterie</li> <li>• tour de guet</li> <li>• porte d'arsenal</li> <li>• dépôt de munition et d'armes...</li> <li>- édifices et équipements d'utilité publique               <ul style="list-style-type: none"> <li>• boutique</li> <li>• fondouk</li> <li>• kissaria</li> <li>• hammam</li> <li>• fontaine (seqaia)</li> <li>• souk</li> <li>• rehba</li> <li>• latrine</li> <li>• four à pain</li> <li>• hôpital (maristan)</li> <li>• silos et greniers...</li> </ul> </li> <li>- ouvrages et systèmes hydrauliques               <ul style="list-style-type: none"> <li>• puits</li> <li>• bassin</li> <li>• seguia</li> <li>• khattara</li> <li>• belvédère</li> <li>• noria...</li> </ul> </li> <li>- ateliers artisanaux ou industriels               <ul style="list-style-type: none"> <li>• atelier de dinanderie</li> <li>• ferblanterie</li> <li>• sparterie</li> <li>• atelier de charbonnier</li> <li>• atelier de couturier</li> <li>• atelier de cirier</li> <li>• atelier de tissage</li> <li>• atelier de boiserie</li> <li>• atelier de faïence</li> </ul> </li> </ul>

5	6
<ul style="list-style-type: none"> <li>• bijouterie</li> <li>• four à chaux</li> <li>• four de potiers</li> <li>• sucrerie</li> <li>• huilerie (maasra)</li> <li>• tannerie ;</li> <li>• moulin à grain...</li> </ul> <p>- jardins et espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• riad</li> <li>• agdal</li> <li>• jardin</li> <li>• verger</li> <li>• menzah</li> <li>• jnan</li> <li>• urti (verger)</li> <li>• turtit (petit verger)</li> <li>• tabhirt (potager)</li> <li>• arsat</li> <li>• sania</li> <li>• pagode...</li> </ul> <p>- architecture rurale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ensembles architecturaux traditionnels (douar)</li> <li>• ksour</li> <li>• kasbah</li> <li>• tighremt</li> <li>• ighrem</li> <li>• agadir...</li> <li>campement nomade (lieu de)</li> <li>• tente nomade (emplacement et dépendances de)...</li> </ul> <p>- architecture du 20<sup>e</sup> siècle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ville nouvelle</li> <li>• quartier, façade art déco</li> <li>• place</li> <li>• boulevard</li> <li>• villa</li> <li>• immeuble</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gare ferroviaire</li> <li>• chemin de fer</li> <li>• gare routière</li> <li>• port</li> <li>• aéroport</li> <li>• école</li> <li>• collège</li> <li>• lycée</li> <li>• université</li> <li>• théâtre</li> <li>• cinéma</li> <li>• usine</li> <li>• abattoirs</li> <li>• église</li> <li>• cathédrale</li> <li>• synagogue</li> <li>• stade de football</li> <li>• arènes...</li> </ul> <p>- éléments décoratifs d'architecture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• stuc et plâtre</li> <li>• zellij (faïence «bleu de Fès», faïence polychrome de Safi, Salé...), (revêtement sol et murs, frise...)</li> <li>• pierre taillée</li> <li>• marbre (chapiteau ; piédroit, colonne, colonnette...)</li> <li>• bois (portes, frise, élément de plafond, écoinçon...)</li> <li>• bronze (revêtement porte)</li> <li>• charpente en roseau</li> <li>• tuiles vernissées</li> <li>• tadellakt...</li> </ul>



**Annexe comp. 3**

Composantes du patrimoine mixte culturel et naturel

Figurent parmi ces composantes, entre autres :

1
<p>◆ <b>Paysages culturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- agriculture en terrasses</li><li>- pâturage et pâturage d'altitude</li><li>- domaine forestier de reboisement</li><li>- paysage agraire</li><li>- paysage côtier</li><li>- paysage à agrumes</li><li>- palmeraie</li><li>- oasis</li><li>- oliveraie</li><li>- vignobles</li><li>- amanderaie</li><li>- arganeraie</li><li>- pommeraie</li><li>- orangerie</li><li>- vallée</li><li>- gorge...</li></ul>
<p>◆ <b>Sites d'eaux douces</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- oued</li><li>- source d'eau naturelle</li><li>- source thermale</li><li>- cascade</li><li>- lac</li><li>- barrage</li></ul>
<p>◆ <b>Essences végétales</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- palmier dattier</li><li>- cèdre</li><li>- olivier</li><li>- oranger</li><li>- amandier</li><li>- arganier</li><li>- alfa</li><li>- figuier</li><li>- bananier</li><li>- figuier de barbier...</li></ul>

#### Annexe comp. 4

Composantes du patrimoine culturel subaquatique

Figurent parmi ces composantes, entre autres :

1	2
<p>◆ <b>Sites archéologiques</b> (<i>idem</i> patrimoine culturel immobilier)</p> <p>◆ <b>Monuments</b> (<i>idem</i> patrimoine culturel immobilier)</p> <p>◆ <b>Mobilier archéologique</b> (<i>idem</i> patrimoine culturel mobilier)</p> <p>◆ <b>Epaves</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- auto</li> <li>- moto</li> <li>- camion</li> <li>- bateau</li> <li>- ferraille...</li> </ul> <p>◆ <b>Aéronefs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avions à usage civil                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• avion de sport et de loisirs</li> <li>• avion commercial</li> <li>• avion de tourisme</li> <li>• avion destiné au travail aérien</li> <li>• hélicoptère civil...</li> </ul> </li> <li>- avions à usage militaire                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• bombardier lourd</li> <li>• bombardier léger</li> <li>• intercepteur (chasseur)</li> <li>• transport de troupe</li> <li>• avion d'entraînement</li> <li>• avion de surveillance aérienne</li> <li>• avion de ravitaillement</li> <li>• missile tactique (aérobie)</li> <li>• hélicoptère militaire...</li> </ul> </li> </ul>	<p>◆ <b>Véhicules ou engins anciens...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- voiture</li> <li>- attelage</li> <li>- carrosse</li> <li>- harnachement</li> <li>- camion</li> <li>- camionnette</li> <li>- fourgon</li> <li>- fourgonne</li> <li>- fardier</li> <li>- charrette</li> <li>- carriole</li> <li>- moteur</li> <li>- locomotive</li> <li>- wagon</li> <li>- wagonnet</li> <li>- réacteur...</li> </ul>

**Annexe comp. 5**

Composantes du patrimoine culturel immatériel

Figurent **parmi ces composantes, entre autres** :

1	2
<p><b>◆ Traditions, langues et expressions orales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- langue           <ul style="list-style-type: none"> <li>• dialectes...</li> </ul> </li> <li>- Prose           <ul style="list-style-type: none"> <li>• conte</li> <li>• devinettes</li> <li>• proverbes</li> <li>• mythes...</li> </ul> </li> <li>- Poésie           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qsida du melhoun</li> <li>• Talâa hassania</li> <li>• Tamedyazt</li> <li>• Tamawayt</li> <li>• Amarg des Rwayes</li> <li>• Araziq et Laghnuj</li> <li>• Izlan</li> <li>• berceuses...</li> </ul> </li> </ul> <p><b>◆ Arts du spectacle</b> (chant, musique, chorégraphie...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arts et musique liés aux confréries religieuses           <ul style="list-style-type: none"> <li>• chant culturel :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Tajwid</li> <li>* Dhikr</li> <li>* Samaâ</li> <li>* Madih...</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- musique et chorégraphie citadines           <ul style="list-style-type: none"> <li>• musique classique citadine :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Trab al-Ala</li> <li>* musique andalouse judéo-chrétienne</li> <li>* Melhoun (ksida)</li> <li>* Gharnati...</li> </ul> </li> <li>• musique populaire citadine :</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Daqqa</li> <li>* Laâabat</li> <li>* El Ghiat...</li> </ul> <p>- musique et chorégraphie rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• musique et chorégraphie d'expression amazigh :           <ul style="list-style-type: none"> <li>* Ahidous</li> <li>* Ahouach</li> <li>* Aqellal</li> <li>Izlan</li> <li>* Oulad Sidi Hmad Ou Moussa</li> <li>* Rwayes</li> <li>* Tamawayt</li> <li>* Taskiouine</li> <li>* Tisint...</li> </ul> </li> <li>• musique et chorégraphie d'expression arabe :           <ul style="list-style-type: none"> <li>* Abidat Er-Rma</li> <li>* Aouad Mesguina</li> <li>* Ahi Touat</li> <li>* El Guedra</li> <li>* El Aïta</li> <li>* El Haouzi</li> <li>* El Haïth</li> <li>* El Bardia</li> <li>* El Hoummada</li> <li>* El Hassada</li> <li>* Ihaouzi</li> <li>* La'laoui</li> <li>* Lebliyda</li> <li>* Mizane Houara</li> <li>* Nhari</li> <li>* Reggada</li> <li>* Rokba</li> <li>* Talâa et Tbraâ</li> <li>* Taqtouqa al jabalia...</li> </ul> </li> </ul>

3	4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• musique dérivée du soufisme :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Aïssaoua</li> <li>* Gnaoua</li> <li>* Hmadcha...</li> </ul> </li> <li>- théâtre populaire               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lhalqa                   <ul style="list-style-type: none"> <li>* Lbsat</li> <li>* charmer les serpents</li> <li>* dresser les singes...</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>◆ <b>Pratiques, rituels et événements festifs</b></li> <li>- cérémonies et fêtes religieuses               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achoura</li> <li>• Aïd el Kbir</li> <li>• Aïd esghir</li> <li>• Aïd el Maoulid</li> <li>• Ramadan</li> <li>• Sadaqa...</li> </ul> </li> <li>- rites de passage               <ul style="list-style-type: none"> <li>• naissance</li> <li>• circoncision</li> <li>• fiançailles</li> <li>• mariage</li> <li>• funérailles...</li> <li>• moussem...</li> </ul> </li> <li>- jeux et sports traditionnels               <ul style="list-style-type: none"> <li>• fantasia (tbourida, tafraout)</li> <li>• fauconnerie...</li> </ul> </li> <li>- techniques du corps et art de paraître               <ul style="list-style-type: none"> <li>• ablutions</li> <li>• bijoux</li> <li>• coiffure</li> <li>• costume</li> <li>• hammam</li> <li>• henné</li> <li>• maquillage</li> <li>• massage</li> <li>• tatouage...</li> </ul> </li> </ul>	<p>◆ <b>Métiers traditionnels et savoir-faire lié à l'artisanat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- métiers traditionnels               <ul style="list-style-type: none"> <li>• barcassier</li> <li>• barbier</li> <li>• barbier chirurgien, <i>hajjam</i></li> <li>• boucher</li> <li>• boulanger</li> <li>• brocanteur</li> <li>• cafetier</li> <li>• calligraphe</li> <li>• cirier</li> <li>• crieur public, <i>berrah</i></li> <li>• cordier</li> <li>• charbonnier, <i>fernatchi</i></li> <li>• couturier</li> <li>• crieur <i>Neffar, tebbal</i></li> <li>• épicier</li> <li>• fabricant de brocart</li> <li>• fabricant d'instruments de musique</li> <li>• fabricant de peignes</li> <li>• fabricant de sabots de hammam</li> <li>• fabricant de seaux de hammam</li> <li>• fabricant de tarbouche</li> <li>• fkih</li> <li>• harnacheur</li> <li>• laboureur</li> <li>• marchand fermier</li> <li>• maître du <i>msid</i></li> <li>• martonne, <i>qabla</i></li> <li>• meunier de céréales</li> <li>• mineur</li> <li>• notaire</li> <li>• peigneuse de laine</li> <li>• porteur d'eau, <i>guerrab</i></li> <li>• puisatier</li> <li>• tisserand</li> <li>• tondeur de mouton</li> <li>• vendeur d'épices, <i>'attar</i></li> </ul> </li> <li>- techniques et savoir-faire lié à l'artisanat</li> </ul>

5	6
<ul style="list-style-type: none"> <li>• argenterie</li> <li>• armurerie</li> <li>• bijouterie</li> <li>• briqueterie</li> <li>• broderie</li> <li>• brocart</li> <li>• céramique</li> <li>• cuir</li> <li>• dinanderie</li> <li>• ferblanterie</li> <li>• ferronnerie</li> <li>• maçonnerie et techniques de construction</li> <li>• marbrerie</li> <li>• mosaïque</li> <li>• natterie</li> <li>• passementerie</li> <li>• plâtrerie</li> <li>• pierre taillée et sculptée</li> <li>• poterie</li> <li>• reliure</li> <li>• sellerie</li> <li>• sparterie</li> <li>• tannerie</li> <li>• tapisserie</li> <li>• tissage des tentes</li> <li>• tissage rural</li> <li>• travail de bois</li> <li>• tuilerie</li> <li>• vannerie</li> <li>• vitrerie</li> <li>• zellij...</li> </ul> <p>- savoir-faire culinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• couscous <ul style="list-style-type: none"> <li>* aux 7 légumes</li> <li>* «k'dra»</li> <li>* medfoun</li> <li>* belboula</li> <li>* seffa</li> <li>* aux oignons</li> <li>* à la luzerne</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* aux amandes précoces</li> <li>* à la viande séchée (gueddid, asawar)...</li> <li>• soupes <ul style="list-style-type: none"> <li>* harira aux lentilles, mhamsa, bidaoui, marrakchia</li> <li>* harira à la kerouiya</li> <li>* t'chicha (soupe d'orge concassé)...</li> </ul> </li> <li>• entrées <ul style="list-style-type: none"> <li>* briouates au riz, à la cervelle, à la kefta</li> <li>* trid</li> <li>* rghaif del ferran...</li> </ul> </li> <li>• plats familiaux <ul style="list-style-type: none"> <li>* lentilles aux courges et khlii</li> <li>* foul gnawa</li> <li>* haricots blancs au khlii</li> <li>* boulettes de kefta aux tomates, aux riz, aux œufs</li> <li>* courgettes avec khlii et mlokchia</li> <li>* khlii au citron, aux œufs</li> <li>* bissara...</li> </ul> </li> <li>• poissons <ul style="list-style-type: none"> <li>* charmoula ou marinade de poissons</li> <li>* alose frite</li> <li>* poissons farcis au riz, à la tomates, au four, m'qualli...</li> </ul> </li> <li>• volailles <ul style="list-style-type: none"> <li>* poulet k'dra aux pois chiches et oignons, mchermel kadra, aux amandes et oignons, vapeur, mqualli aux citrons confits, mh'ammer, aux aubergines frites, m'derbel, aux tomates et au miel, aux pruneaux et miel</li> <li>* pigeonneaux farcis</li> <li>* dinde farcie...</li> </ul> </li> </ul>

7	8
<ul style="list-style-type: none"> <li>• gibier               <ul style="list-style-type: none"> <li>* perdreau m'hammer</li> <li>* kadra aux amandes</li> <li>* lièvre à la m'rouzia, m'hammer...</li> </ul> </li> <li>• escargots</li> <li>• viande               <ul style="list-style-type: none"> <li>* méchoui</li> <li>* kabab</li> <li>* kefta</li> <li>* boulfef...</li> </ul> </li> <li>• abats               <ul style="list-style-type: none"> <li>* foie m'chermel, frit</li> <li>* tripes</li> <li>* tripes grillées</li> <li>* pieds de veau aux pois chiches</li> <li>* langue de veau en sauce</li> <li>* rognons blancs en sauce</li> <li>* choua</li> <li>* cervelle en sauce...</li> </ul> </li> <li>• tagine               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Aux légumes (haricots verts et tomates, cardons, coings, carottes, pommes de terres, gombos, courgettes et zaater...)</li> <li>* aux dattes, t'faia</li> <li>* aux pruneaux</li> <li>* m'rouzia</li> <li>* kabab maghdour, m'qualli</li> <li>* au poisson tasargalt (Essaouira, Agadir)...</li> </ul> </li> <li>• salades               <ul style="list-style-type: none"> <li>* crues, cuites, salade de bakkoula (mauve), de patates douce, de zaalouk, de fèves fraîches, de tomate et poivron m'qualli...</li> </ul> </li> <li>• avant dessert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* riz au lait</li> <li>* riz vapeur</li> <li>* vermicelle au lait</li> <li>* herbel</li> <li>* couscous ceffa</li> <li>* couscous saycouk</li> <li>* aasida...</li> <li>• crêpes ou rhgaifs, beignets               <ul style="list-style-type: none"> <li>* rgaif oudnine el kadi (oreilles du juge)</li> <li>* mlaoui</li> <li>* mlaoui au khlii</li> <li>* sfenj</li> <li>* beghrir...</li> </ul> </li> <li>• laitage               <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'ben</li> <li>* fromage frais</li> <li>* lait caillé...</li> </ul> </li> <li>• desserts et pâtisseries               <ul style="list-style-type: none"> <li>* haloua rhifa</li> <li>* briouat au miel et aux amandes</li> <li>* griouch</li> <li>* fekkas</li> <li>* sellou</li> <li>* haloua chebakia</li> <li>* ghoriba salée au beurre</li> <li>* ghoriba à la semoule, dial jeljlane</li> <li>* kaab el ghzal</li> <li>* krachel</li> <li>* bastela au lait....</li> </ul> </li> <li>◆ <b>Organisation sociale traditionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structure tribale                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• confédération</li> <li>• tribu</li> <li>• fraction/sous-fraction</li> <li>• clan</li> <li>• hameau</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

## 9

- famille...
- système de parenté
  - patrilinéarité et patriarcat
  - filiation patrilinéaire
  - endogamie
  - polygamie...
- droit coutumier
- ◆ **Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers**
  - pharmacopée et médecine traditionnelle
  - rites agraires
  - croyances populaires
  - sorcellerie, voyance et magie géomancie...
- ◆ **Trésors humains vivants**
  - maîtres artisans
  - détenteur d'un savoir ou savoir-faire
  - artistes
  - esthètes...
- ◆ **Espaces culturels et lieux de mémoire**
  - place publique
  - lieu de bataille
  - monument commémoratif
  - mosquée
  - marabout
  - zaouïa
  - théâtre
  - cinéma
  - bibliothèque
  - musée...

## Bibliographie

- Acte final de la conférence intergouvernementale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, La Haye, 1954
- *Artisanat 50 ans 1955-2005*, octobre 2004.
- Banque Mondiale, MENA, *Patrimoine Culturel et développement, Cadre d'action*

- pour le Moyen Orient et l'Afrique du nord*, Washington, 2003.
- CAMPS G., 1961. *Aux origines de la berbérie, monuments et rites funéraires*, A. M. G., Paris.
  - Catalogue de l'exposition «*De l'Empire romain aux Villes impériales, 6000 ans d'art au Maroc*», Paris-Musées 1990, pp. 182-460.
  - Catalogue de l'exposition : «*Maroc, les Trésors du Royaume*». Editions Plume, Paris musées, AFAA, 1999, p. 32.
  - *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 14 mai 1954)*.
  - *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Adoptée par la conférence générale de l'UNESCO à sa dix-septième session (Paris, 16 novembre 1972)*.
  - *Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 17 octobre 2003*.
  - *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*. II<sup>ème</sup> congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964. Adoptée par ICOMOS en 1965.
  - *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques* (charte de Washington, 1987). Adoptée par l'assemblée générale d'ICOMOS à Washington D. C, octobre 1987.
  - *Collection de produits en bois de thuya-Essouira* – Catalogue 2008.
  - *Collection Dinanderie de Fès, l'Art et la manière*, 2008.
  - *Création d'une collection de bijoux au profit des bijoutiers de Tiznit*, 2006.
  - *Collection de bijoux, d'étuis et de boîtes en bois de thuya* – Essaouira, 2008.
  - *Design pour le tissage traditionnel* – Ouezzane, collection 2008.
  - Décret n° 2-06-328 du 18 chaabane 1427 (10 novembre 2006) fixant les attributions et l'organisation du ministère de la Culture, Bulletin Officiel n° 5480 du Jeudi 7 décembre 2006.
  - *Inventaire du patrimoine architectural des médinas-villes du Patrimoine Mondial, Marrakech, Essaouira, Tétouan, Meknès*. Les Cahiers du Patrimoine 1, 73 pages. Janvier 2008.
  - *La normalisation et la qualité des outils de développement de l'artisanat*, 2007.
  - *Les Instruments de musiques populaires et de confréries au Maroc, fragments de musées*, Editions la croisée des chemins. 147 pages. 1998.
  - *Livre Blanc de l'artisanat et des métiers*, septembre 2001.
  - *L'Inventaire du patrimoine culturel et naturel au Maroc. Guide pratique*. Les Cahiers du Patrimoine 2, 124 pages. Novembre 2008.
  - Ministère de la Culture, UNESCO, Coopération italienne, Fès 2003-*Patrimoine et développement urbain dans les centres historiques urbains*.
  - Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation



des Cadres et de la Recherche Scientifique- Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique, *Guide du pôle de Compétences Patrimoine culturel (PC)*.

- Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Al Omaran, *Patrimoine bâti national, Bilan des réalisations 2008*.
- Ministère de la Prévision économique et du Plan – Direction de la statistique, Les cahiers de la Statistique, «*Les anciennes médinas du Maroc*», octobre 1999.
- Ministère du tourisme et de l'Artisanat : *plan régional de développement du tourisme de Casablanca, Agadir, Fès, vision 2010*.
- *Plan Régional de Développement de l'Artisanat à Fès*.
- *Panorama de l'Artisanat*, 1ère édition de l'Observatoire National de l'artisanat, 2006.
- Royaume du Maroc, Banque Mondiale, *Stratégies de développement des villes historiques marocaines*, vol II, juin 2008.
- *Rapport du cinquantenaire, le Maroc possible, Perspective 2025*.
- Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat, «*Vision 2015*».
- BENNANI SMIRES L., 1977. «*la cuisine marocaine*», ed Al Madariss, Casablanca.
- M. TERRASSE, 1976. Le mobilier liturgique mérinide. *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, t. 1à : 185-198, Rabat.

## **Annexes**

### **Etat des lieux et interprétation des données des enquêtes Chez les non institutionnels**

#### **1. Résultats**

1. 1. Le patrimoine culturel chez les universitaires
1. 2. Le patrimoine culturel chez les cadres supérieurs
1. 3. Le patrimoine culturel à travers les activités financées par le micro crédit
1. 4. Le patrimoine culturel chez une artisane, fabricante de babouches
- 1.5. Le patrimoine culturel dans une Fondation

#### **2. Interprétation**

## Chez les non institutionnels

### 1. Résultats des enquêtes

#### 1. 1. Le patrimoine culturel chez les universitaires

##### 1. 1. 1. Monsieur Ali Amahane, anthropologue, Professeur de l'enseignement supérieur, responsable associatif national

1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?

Le patrimoine culturel, appelé aussi héritage culturel, est une notion dont la définition, comme celle de la culture, n'a cessé de changer. L'une des définitions les plus succinctes et les plus pertinentes est celle proposée par l'ICOM en 2002 : «*Tout concept ou objet, naturel ou artificiel, jugé présenter une valeur esthétique, historique, scientifique ou spirituelle*» (ICOM, 2002, p. 25).

2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?

Le patrimoine tangible et le patrimoine intangible.

Quelques composantes : les musées, les palais, les châteaux, les sites archéologiques, les festivals, ou bien le patrimoine scientifique, maritime, industriel, naturel, ... ; c'est aussi le patrimoine des arts, des traditions populaires.

3. la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?

Si non, pourquoi ? Les définitions proposées par l'UNESCO sont imprécises.

4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?

Oui

- Donner un exemple réussi au Maroc :

Je ne connais aucun exemple concret au Maroc.

- Donner un exemple réussi à l'étranger :

La création du Centre Georges Pompidou a fait du quartier du Marais l'un des quartiers de Paris les plus dynamiques à tous points de vue (économique, culturel, social, etc.,)

##### 1. 1. 2. Monsieur Ahmed Skounti, anthropologue, Professeur habilité, consultant UNESCO

1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?

Le patrimoine culturel est cette partie de la culture d'une communauté ou d'un peuple qui, soit a perdu sa fonction initiale et a besoin d'être investi d'une nouvelle fonction sous peine de disparaître, soit voit cette nouvelle fonction s'ajouter, se superposer à la fonction initiale encore vivace.

2. *Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?*  
 Le patrimoine culturel comprend deux composantes principales : un patrimoine matériel et un patrimoine immatériel.  
 Le premier comprend un volet immobilier (sites archéologiques, monuments historiques, ensembles architecturaux, villes historiques, paysages culturels, etc.)  
 Le second comprend des traditions et des coutumes, des savoirs et des savoir-faire, des pratiques et des représentations, des arts du spectacle et des littératures orales.

3. *la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?*  
*Si non, pourquoi ?*  
 Les définitions données au patrimoine par l'UNESCO sont de deux sortes :  
 - une définition générale à l'adresse du grand public, parfaitement satisfaisante puisqu'elle prend en compte des composantes citées ci-dessus ;  
 - des définitions juridiques contenues dans ses conventions internationales et qui sont aussi satisfaisantes puisqu'elles définissent le patrimoine dans le cadre d'un instrument juridique international.

4. *Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?*  
 Oui  
 - Donner un exemple réussi au Maroc : Ksar Aït Ben Haddou  
 - Donner un exemple réussi à l'étranger : la Tour Eiffel

**1. 1. 3. Monsieur Rachid Benslimane, Professeur de l'Enseignement supérieur, Responsable du Pôle Patrimoine de l'Université**

1. *Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?*  
 Tout héritage qui présente une valeur historique, artistique, scientifique ou culturelle

2. *Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?*  
 Patrimoine matériel (mobilier - manuscrits, peintures, sculptures, objets divers – et immobilier - monuments, site archéologiques et cités enfouies)  
 Patrimoine immatériel (savoir-faire, traditions orales, arts)

3. *la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?*  
 Si non, pourquoi ? RAS

4. *Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?*  
 Oui  
 - Donner un exemple réussi au Maroc : je crois que le cas de la ville de Fès est un exemple réussi, car tout le développement de la médina se base sur l'artisanat et sur la médina en tant que patrimoine mondial. Par ailleurs tous les projets en cours visent à mettre en valeur le patrimoine culturel de la ville pour la rendre plus attractive.  
 - Donner un exemple réussi à l'étranger : le Louvre

### 1. 1. 4. Monsieur Abdelatif Lahlou, anthropologue, Professeur habilité, Coordinateur général de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc

1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?

C'est tout l'héritage culturel authentique transmis aux jeunes par les aînés, et qui constitue le socle de la personnalité collective et attise des affinités entre un groupe vivant sur un même lieu et ayant des intérêts communs.

2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?

Les principales composantes à mon sens sont : la langue, l'imaginaire collectif, le goût, les savoir-faire et les techniques de façonnage de la matière, les manières d'agir et de tenir des relations sociales, les valeurs, la configuration de l'espace vital, la conception du monde, la conception du soi et du l'autre

3. la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?

Si non, pourquoi ?

La définition de l'UNESCO est une définition classificatoire logique et relativement complète.

4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?

Oui

- Donner un exemple réussi au Maroc :

L'artisanat marocain et les savoir-faire (architectures et arts décoratifs du bâtiment, artisanat, costumes somptueux/caftan ; art culinaire, musiques...

- Donner un exemple réussi à l'étranger :

Musées et musées de plein air (Ether près de Gabrovo en Bulgarie), sites et monuments, produits de terroirs, festivals des cultures traditionnelles

### 1. 1. 5. Madame Nadia Benmoussa, anthropologue, Professeur habilité, ex- présidente d'ICOM Maroc

1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?

Le patrimoine culturel est le témoin de l'histoire, de la pensée, de l'action et de l'organisation sociale des hommes à travers l'espace et le temps.

2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?

- croyances et rites

- lois et codes

- action sur la nature

- créativité

3. la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?

Oui

*4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?*  
 Oui  
 - *Donner un exemple réussi au Maroc :*  
 La protection, la sauvegarde et la gestion du patrimoine naturel de l'arganier qui a permis le développement des coopératives féminines de la région d'Essaouira et l'exploitation de l'huile d'argane et de ses produits dérivés (produits de toilette, cosmétiques etc), aussi bien au niveau local qu'à l'export. Il a agi comme levier de développement pour les femmes et les familles rurales de la région, ainsi que, plus largement, comme image valorisante pour les produits marocains et le Maroc en général, dans leur rapport à l'environnement et au respect de celui-ci. Essaouira bénéficie également d'un retour d'image à travers le développement d'un certain tourisme attaché aux valeurs naturelles...  
 - *Donner un exemple réussi à l'étranger :*  
 Les pruneaux d'Agen, le foie gras des landes, les fromages etc.  
 Ces exemples sont en rapport avec un patrimoine culturel qui s'ancre dans les traditions agraires et l'action de l'homme sur la nature.  
 D'autres actions culturelles de nature artistique comme les festivals ou fêtes de la musique, agissent de façon plus évidente sur le tourisme (Rabat, Essaouira, Fès, Tanger, Casablanca, Paris etc.

**1. 1. 6. Monsieur Issam El Yousfi, Professeur habilité, ex-directeur de l'ISADAC**

*1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?*  
 Le patrimoine est à la fois une idée abstraite et concrète de l'histoire d'une identité et de l'essence d'un être, mais aussi un ensemble de manifestations passées et présentes, matérielles et non matérielles qui habitent l'inconscient et l'imaginaire d'une collectivité et qui alimentent ses émotions et donnent un sens à son existence.

*2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?*  
 Parmi les manifestations qui relèvent de l'expression du patrimoine, on peut citer les formes spectaculaires traditionnelles (le chant, la danse, la musique,...), les sites historiques, les expressions écrites, manuscrites et peintes du passé et du présent, la culture orale et populaire, l'art culinaire, vestimentaire et le savoir vivre...

*3. la définition établit par l'UNESCO vous donne-t-elle satisfaction ?  
 Si non, pourquoi ?*  
 La définition proposée par l'UNESCO me semble cerner toutes les manifestations pouvant mettre en valeur les composantes de l'identité de l'être, les protéger et les transmettre... Peut-être faudrait-il éclairer un peu plus le rapport au passé concernant la mise en valeur de cultures minoritaires.

*4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?*

Oui, ces dernières années, la majorité des événements culturels organisés autour du patrimoine ambitionne être des générateurs de développement et réussissent cet enjeu. Mais il ne faut pas que le culturel et l'artistique soient conditionnés nécessairement par des paramètres socio-économiques. . . Dans ce sens on peut se référer à deux exemples réussis dans le travail sur le patrimoine support de développement :

*- Donner un exemple réussi au Maroc :*

Le costume (caftan marocain) a généré un développement à plusieurs niveaux : artistique, identitaire et socio-économique. . .

*- Donner un exemple réussi à l'étranger :*

L'exemple des «fest-noz» dans la région de la Bretagne en qui représente une réussite de développement d'un patrimoine du passé stimulant la création, la renaissance de l'identité musicale et de danse bretonne et une activité économique assez conséquente. . .

**1. 1. 7. Monsieur Hassan Aouraghe, Professeur de l'enseignement supérieur**

*1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?*

C'est l'ensemble des richesses et des biens culturels hérités de nos ancêtres.

*2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?*

*3. la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?*

Oui

*4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?*

Oui

Dans les pays sous-développés, le patrimoine culturel n'est pas valorisé, non protégé, voire exposé au danger de disparition. On n'a pas une culture éducative sensée à connaître et à valoriser nos patrimoines.

Toutefois, ce patrimoine a connu ces derniers temps une attention particulière de la part des scientifiques et des décideurs socio-économiques et devient maintenant un moyen incontournable dans le développement.

- *Donner un exemple réussi au Maroc :*

Actuellement, dans presque tout le Maroc, il y a une grande volonté des scientifiques marocains et des autorités à explorer ce potentiel culturel au service de développement.

Au Maroc oriental, depuis quelques années, une équipe d'enseignants-chercheurs en collaboration avec des ONG locales et internationales, travaillent pour répertorier, identifier, protéger et valoriser le patrimoine culturel. Ce travail consiste en une sensibilisation à la valorisation du patrimoine culturel, par des séries d'expositions itinérantes dans des villes et dans des écoles et lycées, des conférences, des visites guidées dans des lieux ou sites archéologiques ou historiques.

Deux projets de création de musée à Oujda et Nador sont en cours. Ces efforts commencent à donner des résultats et peuvent promouvoir le tourisme culturel et scientifique qui aura certainement des retombées socio-économiques sur toute la population.

- *Donner un exemple réussi à l'étranger :*

Je m'inspire souvent de la ville de Tautavel (région de Perpignan en France), où j'ai contribué, et que je prends comme modèle de développement via la valorisation du patrimoine culturel. Un petit village qui abrite une grotte préhistorique et un musée d'archéologie. Au fil du temps on voit comment ce patrimoine archéologique a pu dynamiser et activer un processus de développement économique et culturel qui est ressenti au niveau de tout le village et de ses environs.

**1. 1. 8. Monsieur Mohamed Aït Hamsa, Professeur de l'enseignement supérieur, Directeur du centre d'Histoire et des études environnementales, IRCAM**

*1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?*

C'est une consécration des différents actes d'une communauté humaine au cours de son processus d'adaptation. Ce patrimoine peut se matérialiser sous forme matérielle ou immatérielle.

*2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?*

Le Patrimoine peut être matériel ou immatériel.

Le patrimoine doit apporter un plus à l'expérience humaine ;

Il doit véhiculer une culture, un savoir faire, une richesse, une spécificité



3. *la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?*

*Si non, pourquoi ?*

Le critère de l'ancienneté me semble non approprié car il exclut tous les efforts que fournissent les contemporains ;

Le critère de vulnérabilité aussi ;

Le critère de l'authenticité est subjectif, car il suppose l'immutabilité.

Et puis incombe-t-il au pouvoir de juger ?

Le jugement se fait souvent par rapport à des référents, or on ne doit jamais comparer les civilisations. Chaque civilisation a ses référents.

4. *Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?*

Oui

En fait le patrimoine peut être un levier et générer un développement (valoriser des sites, attirer des investisseurs, créer des emplois, générer des fonds, etc.)

- Donner un exemple réussi au Maroc : Ville de Fès, Ait Benhaddou, le Festival du Folklore à Marrakech, etc.

- Donner un exemple réussi à l'étranger : les pyramides, la Tour Eiffel, etc.

### 1. 1. 9. Monsieur El Ouafi Nouhi, Professeur habilité

1. *Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?*

Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique, en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre

2. *Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?*

- matériel : les monuments : oeuvres architecturales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;

- immatériel : arts du spectacle, traditions et expressions orales, pratiques sociales, rituels et événements festifs, savoir-faire artisanaux... autant de pratiques et de connaissances transmises de génération en génération, vivantes et évolutives, par lesquelles une communauté, un groupe expriment leur identité.

3. *la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?*

Oui

**4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?**

Sans doute le patrimoine est un vecteur de développement local, si on l'intègre dans une politique de sauvegarde et de valorisation. Il constitue également un élément générateur de revenu (tourisme, cinéma etc.) pour la population locale. Il implique également la préservation des ressources naturelles et la cohésion sociale en préservant la solidarité entre des individus, des sociétés et des générations.

- Donner un exemple réussi au Maroc :

- Kasabha Ait Benhaddou au sud du Maroc (Ouarzazate) ; comme patrimoine mondial. Valorisation de ce patrimoine par le tourisme et la production cinématographique

- Donner un exemple réussi à l'étranger :

Valorisation des greniers collectifs et le patrimoine naturel en Tunisie : Oasis de Tozeur

**1. 2. Le patrimoine culturel chez les cadres supérieurs****1. 2. 1. Monsieur Fouad Serrhini, architecte, Directeur général de l'ADER, Fès****1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?**

Le patrimoine culturel est composé de l'ensemble des éléments tangibles et intangibles identifiant une communauté (humaine bien entendu), un ensemble de communautés ou de sous-communautés, et ce, dans des conditions spatiales et temporaires définies. Ces communautés doivent s'identifier par ces éléments qui définissent leur existence et leur évolution. Elles doivent leur attribuer leur reconnaissance en tant qu'éléments importants de leur existence.

Cette définition pourrait sembler poser un problème «d'appartenance ou non». Exemple l'héritage romain au Maroc préislamique, l'héritage arabe en Espagne chrétienne (après 1492), ou encore l'héritage byzantin dans l'Empire ottoman. Les communautés ont démontré un esprit d'adoption et d'adaptation de ce patrimoine culturel. Il faut reconnaître aussi que l'histoire ne manque pas d'exemples d'anéantissement de communautés et de leur «patrimoine» pendant les guerres et les conflits.

**2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?**

Composantes tangibles : mobilier, immobilier, ensembles urbains ou architecturaux, œuvres d'expression artistique éléments archéologiques liés à l'existence de l'homme, outils d'usage domestique, outils de production, habillement et parure, outils de guerre et de défense, qui servent aussi à démolir tout cela.

Composantes intangibles : croyances et pratiques religieuses, chants, musique, danse, poésie, proverbes, contes, cuisine, savoir-faire, etc.

3. la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?

*Si non, pourquoi ?*

A travers les conventions internationales, notamment celle de 1972, l'UNESCO donne une large définition du patrimoine culturel tangible et intangible couvrant en détail plusieurs aspects. Cette définition me donne satisfaction. Cependant, des questions de taille restent à soulever et à discuter :

Le contexte de naissance du concept du patrimoine ?

Nos ancêtres qui nous ont légué ce riche patrimoine le considéraient-ils comme « patrimoine » ou pratiquaient-ils leur vie communautaire le plus simplement du monde !? Exemple : leur industrie que nous appelons aujourd'hui « artisanat ».

Ne sommes-nous pas prisonniers d'une conception que l'humanité a « inventé » le siècle dernier comme antithèse de l'ère industrielle à laquelle est venue se joindre aujourd'hui l'ère de la communication et de l'information ?

La « patrimonialisation » n'a elle pas été un « mal » nécessaire ?

Qu'est ce qui fera l'objet d'une « patrimonialisation » pour les générations futures de tout ce que nous produisons aujourd'hui de la même manière à travers toute la planète en milliers, millions, voire en milliards d'unités, ...etc. Au niveau architectural, la majorité de nos productions ne fera pas l'histoire pour la simple raison qu'ils sont destinés fatalement aux démolitions volontaires à cause des matériaux de faible durée de vie !

*Ainsi que d'autres questionnements qui méritent un vrai débat...*

4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?

Certainement, le patrimoine culturel lié aux vecteurs du tourisme, de l'animation et des métiers d'art, est en mesure de générer des richesses et du développement durable. La participation du patrimoine lié à ces secteurs dans le PIB de plusieurs pays n'est pas à démontrer. Cependant, ceci doit être pris avec mesure, à savoir que le développement des pays ne peut être basé sur l'unique pilier du patrimoine culturel.

*- Donner un exemple réussi au Maroc :*

Il faut reconnaître, que notre pays n'a pas encore développé une vraie industrie culturelle. Le potentiel est énorme. Quelques prémices se sont manifestées ces dernières années.

*- Donner un exemple réussi à l'étranger :*

Les politiques suivies dans certains pays comme la France, l'Espagne et l'Italie méritent d'être étudiées et analysées. Le nombre de visiteurs de certains lieux historiques dans ces pays est compté en millions par an. Les implications économiques directes ou indirectes sont considérables. (le Louvre, Al Ambra, Azzahra, ...etc.)

## 1. 2. 2. Monsieur El Mostafa Touri, juriste, conseiller auprès du Ministre des habous, Président d'ICOM Maroc

### 1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?

Le patrimoine culturel et naturel national, désigne, tout bien - site, monument, vestige ou valeur - meuble ou immeuble, matériel ou immatériel, légué par les civilisations passées ou produits par les générations d'aujourd'hui, qu'il soit découvert ou recherché en terre ou en mer, ainsi que toute trace de la nature, qui en raison de leur importance pour les sciences, les arts, les croyances, les traditions et la vie quotidienne ou pour l'environnement ou la conservation présentent un intérêt pour la civilisation nationale ou universelle.

### 2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?

Entrent dans ces catégories :

I – Au titre du patrimoine culturel :

a – Le patrimoine immobilier

Les monuments, œuvres architecturales, œuvres de sculpture ou de peinture monumentale, éléments ou structures à caractère archéologique, tels que inscriptions, gravures ou peintures rupestres, grottes, monuments funéraires ou tout autre élément, qui présentent une valeur pour l'art, l'histoire ou la civilisation nationale et/ou universelle.

Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les paysages culturels et sites archéologiques qui présentent pour l'art, l'histoire ou la tradition une valeur nationale et/ou universelle.

Les ensembles historiques et traditionnels, biens immeubles construits ou non, isolés ou réunis tels que les médina, les villages, les ksour, les kasbah, les quartiers urbains et ruraux, les constructions à caractère militaire telles que les forteresses ou les murailles, ou civils, tel que les ponts, les khattara, les aqueducs, les greniers, les sites sacrés, les lieux de cultes, les mines, les usines..., qui, en raison de leur architecture, de leur unicité, harmonie et intégration dans leur environnement, présentent une valeur nationale et/ou universelle.

b – Le patrimoine culturel mobilier :

Les biens meubles constitués de produits d'explorations et/ou de fouilles, de fossiles rares, de matériel lithique pré- et protohistorique, de restes paléontologiques, squelettes humains, d'objets d'antiquité y compris les inscriptions, les monnaies, les documents, les archives et les manuscrits qui, du point de vue scientifique, historique, anthropologique, artistique, esthétique ou traditionnel, ont une valeur nationale et/ou universelle, qu'ils soient des éléments isolés ou de collections.

La collection est réputée une et indivisible du fait qu'elle provient d'un même lieu et qu'elle témoigne de courants de pensées, d'us et de coutumes, d'une identité, d'un goût, d'un savoir-faire, d'un art ou d'un événement.

c - Le Patrimoine subaquatique :

Toutes les traces d'existence humaine se trouvant sous les eaux nationales (eaux territoriales comprenant la zone de pêche exclusive marocaines, les eaux intérieures, les eaux archi-pélagiques, la zone contiguë, le plateau continental et la zone économique exclusive) ; les sites, structures, bâtiments, objets et restes humains, épaves de navires, aéronefs ou autres véhicules ou tout autre partie de ceux-ci, avec leur cargaison ou autre, ainsi que leur contexte archéologique et naturel.

d – Le patrimoine immatériel :

3. la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?

Si non, pourquoi ?

Oui, car dans ce contexte deux voies peuvent être empruntées pour identifier les biens culturels :

◆ soit déterminer les biens en se fondant sur des définitions précises et minutieuses ;

◆ soit procéder par une délimitation très générale

C'est la première solution qu'ont retenue les rédacteurs de la Convention du patrimoine culturel et naturel de l'UNESCO (pour ne citer que cet instrument) pour qualifier les biens culturels réputés de valeur universelle.

4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?

Oui

- Donner un exemple réussi au Maroc :

Le Fondouk Néjjarine est à notre sens un exemple intéressant.

Classé monument historique en 1961 et réhabilité en Musée en 1998, après avoir assuré plusieurs fonctions (commerciales, administratives, internat pour étudiants de la Karaouiyne..), son impact est perceptible tant au niveau économique que social.

Sur le plan économique, il a permis la réouverture de lieux de commerce et partant la revalorisation du foncier et a engendré une source de revenus permanents pour les commerçants alentours, artisans en tête.

Sur le plan touristique, il est devenu un passage obligé pour les touristes en visite à Fès.

Sur le plan culturel, outre sa fonction de Musée, il a été un véritable projet pilote en matière de restauration et de réhabilitation du patrimoine culturel national, et un vrai centre de formation de métiers d'arts traditionnels.

- Donner un exemple réussi à l'étranger :

L'Alhambra en Espagne est, à notre avis, un site vecteur de développement par excellence. Il est générateur de ressources, de développement du territoire et d'économie de la région de Grenade. Outre le fait qu'il est un pôle d'attraction touristique par excellence et un passage obligé, sa mise en valeur et son entretien sont créateurs d'emplois et d'activités bénéfiques à toute la société.

**1. 2. 3. Monsieur Mohammed Bourass, ingénieur, gérant d'Agmir**

<p>1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation faite par nos ancêtres et qui porte une valeur culturelle ; elle est souvent signe de fierté et associée à une phase de gloire de la société.</li> <li>- site où se développe et présente un cadre de vie et un environnement spécifique <u>totalemtent différent du mode moderne ; par exemple les oasis.</u></li> </ul>
<p>2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?</p> <p><u>Souvent impressionnant par sa taille quand il s'agit de réalisations physiques</u></p>
<p>3. la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?</p> <p>Si non, pourquoi ?</p> <p>En partie. C'est qu'il faut étendre la notion de patrimoine culturel aux ensembles encore en vie tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les oasis et les ksour</li> <li>- Les boulangers du quartier («Frane») où les familles emmenaient quotidiennement leur pain pour le faire cuire.</li> </ul>
<p>4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?</p> <p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner un exemple réussi au Maroc : Les oasis du Ziz, Draa et Todgha</li> <li>- Donner un exemple réussi à l'étranger : Les pyramides</li> </ul>

**1. 2. 4. Monsieur Abdelmalek Fizazi, ex-chef du service des musées, responsable du secteur culture à l'Agence de l'Oriental**

<p>1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?</p> <p>Je partage et cautionne la définition de l'UNESCO contenue dans les conventions de l'UNESCO, notamment celle de 1972...</p>
<p>2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le patrimoine culturel matériel qui correspond au mobilier : peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits...;</li> <li>- le patrimoine culturel immobilier : monuments, sites archéologiques... ;</li> <li>- le patrimoine culturel subaquatique : épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers... ;</li> <li>- le patrimoine culturel immatériel : traditions orales, arts du spectacle, rituels... ;</li> <li>- le patrimoine naturel (sites naturels ayant des aspects culturels tels que les paysages culturels, les formations physiques, biologiques ou géologiques... ;</li> <li>- le patrimoine culturel en situation de conflit armé.</li> </ul>
<p>3. la définition établit par l'UNESCO vous donne t-elle satisfaction ?</p> <p>Oui</p>

*4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?*

Oui. Il est clair et évident que le patrimoine culturel est en mesure de générer du développement par l'activité économique et sociale qu'il peut impulser en créant des emplois et de la richesse.

- Donner un exemple réussi au Maroc :

Les meilleurs exemples que l'on puisse donner pour le Maroc concernent des villes comme Asilah ou Essaouira qui ont connu - et connaissent - un développement remarquable autour de leur patrimoine culturel et des événements artistiques qui sont organisés autour.

- Donner un exemple réussi à l'étranger :

Tour Eiffel

### 1. 2. 5. Madame Zhou Rihel, anthropologue, conservateur du musée du judaïsme marocain

*1. Quelle est votre définition du patrimoine culturel ?*

Patrimoine culturel consiste en l'héritage (civilisation et histoire), l'identité culturelle et la mémoire collective à préserver et à transmettre aux générations futures.

*2. Pouvez-vous nous arrêter les principales indications sur ses composantes ?*

Patrimoine matériel, immatériel, naturel et patrimoine mixte (culturel et naturel).

*3. La définition établit par l'UNESCO vous donne-t-elle satisfaction ?*

Oui

*4. Le patrimoine culturel est-il en mesure de générer du développement ?*

Oui, bien sûr que le patrimoine culturel est en mesure de générer du développement

- Donner un exemple réussi au Maroc :

Je peux citer l'exemple réussi de notre musée du judaïsme marocain. La présence de ce musée et de la fondation a redonné vie et continue à valoriser par exemple tout un circuit et réseau de sites historiques du judaïsme marocain, qui sont visités chaque année par un grand nombre de touristes, essentiellement des juifs américains. La création du musée du judaïsme marocain a fait que, depuis 1997, une dizaine de synagogues et de cimetières juifs ont été restaurés à travers le Maroc. Le tourisme national bénéficie de ce genre de projets culturels, et les agences de tourisme réussissent à offrir d'autres produits culturels authentiques à une clientèle qui est de plus en plus exigeante.

### **1. 3. Le patrimoine culturel à travers les activités financées par le micro-crédit**

L'Association marocaine solidarité sans frontières/micro-crédit, AMSSF/MC) développe une stratégie d'aide à l'éco-tourisme rurale dans une région enclavée (la vallée de Aït Bougammaz, dans le haut Atlas marocain). Elle occupe le 5<sup>e</sup> rang en tant qu'organisme de distribution de micro-crédit, à l'échelle marocaine.

Il s'agit d'une ONG qui s'inscrit dans le tourisme de type rural. Ainsi, pour sa présidente, le montage du gîte rural génère un attrait et un soutien au patrimoine local (cuisine, tissage, poterie...). Les animateurs (propriétaires) des gîtes ruraux prêtent attention et revivifient ces pratiques locales parce qu'elles plaisent aux touristes. Ainsi de son point de vue, le tourisme permet non seulement de créer des ressources, mais il permet aussi de vitaliser, voire redonner vie à des pratiques et à des modes de faire qui étaient soit carrément abandonnés, soit en perte de vitesse (couscous, *tagine*, pain et gâteaux de la région préparés et cuits selon un rituel spécifique dénotant la tradition locale). Cela fait que le visiteur se trouve en contact direct avec les us et coutumes de la région, sans écran ni fard. *« Cette aide contribue à la reconnaissance et au renforcement de la culture marocaine en général et celle d'une région enclavée en particulier ».*

Pour ce qui est du patrimoine culturel, les acteurs du micro-crédit interrogés en ont une définition pratique et «minimaliste» selon les propos de ladite présidente de l'ONG de micro crédit. Celui-ci s'articule au patrimoine culturel à travers l'écotourisme rural et les petites activités artisanales.

Pour l'écotourisme : le soutien au montage d'un gîte rural a un impact sur la revivification des savoir-faire et pratiques relatives à l'alimentation, au décor, à la musique...

Par ailleurs, les composantes du patrimoine culturel, de ce point de vue, découleraient des activités reliées au patrimoine culturel qui sont financées par le micro-crédit. Cela correspond en effet à l'ensemble des activités artisanales réalisées à une petite échelle. Ainsi, selon la nomenclature de classement de ladite ONG, ces activités sont : la mode, *caftan* et *djellaba*, le tapis, la broderie, la couture, la fabrication de babouches, la céramique, l'ameublement et la décoration, le travail du bois, la poterie, la mosaïque, le travail du cuir, la décoration de verre et miroir, les bijoux.

### **1. 4. Le patrimoine culturel chez une artisane, fabricante de babouches**

Il s'agit d'une artisane qui est analphabète. Femme au foyer, elle exerce à domicile. Elle fabrique des babouches masculines (ce qui est rare pour une artisane). Cette femme a appris le métier avec ses frères qui pratiquent le même métier qu'elle.

Elle a obtenu un prix accordé par un organisme international, celui de la meilleure performance. Ce prix, une reconnaissance de la qualité de son savoir-faire, lui a permis d'obtenir une somme de 15 000 DH.

Cette artisane identifie le patrimoine culturel au savoir faire traditionnel. D'ailleurs, la babouche qu'elle confectionne est typique et vraiment «*asiliya*» (authentique) selon ses propos. Son savoir lui a été transmis par son père, lui-même artisan. Elle travaille à domicile, et vend ses babouches à l'encan, selon la méthode traditionnelle. Ce sont ses frères, eux-mêmes artisans babouchiers, qui se chargent de la «*d'lala*» pour elle



car ce mode de distribution est fortement discriminant pour les femmes. Elle estime que son savoir est noble car il lui permet de gagner correctement sa vie. Elle souhaiterait que ses enfants apprennent le même métier mais elle est assez septique quant à la possibilité de le transmettre. Elle pense que les jeunes dévalorisent ce savoir-faire.

### 1.5. Le patrimoine culturel pour une Fondation

Le soutien au patrimoine culturel marocain n'est pas l'objectif spécifique de la fondation CDG (caisse de dépôt et de gestion). De plus, sa ligne est plutôt construite au fur et à mesure et non *a priori*. En effet, la fondation cherche à «*investir un créneau qui lui est propre. Elle cherche à mettre en lumière des créateurs qui sont dans l'ombre*». Ainsi, cela a profité à M. Tantaoui, joueur de luth et compositeur d'opérette marocaine et de chansons. Pour sauver de l'oubli un pan de la créativité marocaine, la CDG lui produit un recueil et des CD. De même le cas de M. Salah Cherqui, un des meilleurs joueurs de *kanoun*. Un livre autour de ses productions a été réalisé pour conserver des traces et honorer sa mémoire.

De fait, la définition implicite du patrimoine culturel qui se dégage de la démarche de cette fondation consiste à valoriser la musique et le chant.

Par ailleurs, la fondation de la CDG a une stratégie particulière qui se décline dans quatre directions et dont la culture n'est qu'un des axes :

- 1) solidarité ;
- 2) renforcement du lien social ;
- 3) environnement ;
- 4) culture et patrimoine.

Pour le volet culture et patrimoine la fondation accompagne le mouvement de création culturelle marocaine par «*le soutien d'expressions artistiques émergentes et le débat autour de la nouvelle création, mais aussi par la reconnaissance et la promotion de la culture marocaine*».

Ce soutien a pris au cours de ces dernières années diverses formes :

- exposition de peintures au sein de l'espace de la CDG. Ce soutien à la création marocaine s'est souvent réalisé en direction des femmes. Elle s'est adressée aux talents confirmés, aux jeunes talents et aux étrangers ;
- histoire de la musique marocaine par une numérisation des chansons anciennes...

La fondation a également comme objectif de monter un musée national de la chanson marocaine (projet dépendant de l'accès au foncier) et la création en cours d'une galerie d'art.

La fondation CDG soutient également des festivals : le Festival d'Essaouira gnaoua et musiques du monde, le Festival des musiques sacrées de Fès, le Festival Mawazine, le Festival national des arts populaires de Marrakech. C'est qu'elle considère les arts plastiques et la musique comme étant deux composantes majeures du patrimoine culturel marocain.

Cette publication a été réalisée dans le cadre du Programme conjoint "Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc" qui a fait l'objet d'une coopération entre le gouvernement marocain (Départements ministériels, agences de développement, ONGs, etc.) et le Système des Nations Unies (UNESCO, PNUD, UNIFEM, ONUDI et FNUAP), grâce à un financement du Fonds des Nations Unies pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Fonds OMD), qui a été mis en place le 18 décembre 2006, à New York aux Nations Unies, par le gouvernement d'Espagne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).